

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

47, rue de la République
59360 LE CATEAU CAMBRÉSIS
☎ 03 61 56 01 20
@ ifas@ch-lecateau.fr



PROJET PÉDAGOGIQUE 2024



Région
Hauts-de-France

MAJ 01.09.2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
Présentation de l'IFAS.....	2
Le Groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis.....	2
Le schéma régional des formations sanitaires et sociales.....	2
Les missions de l'institut.....	3
La capacité d'accueil et la sélection.....	3
La gouvernance de l'institut.....	4
L'organigramme.....	6
Les acteurs de la formation.....	6
La cartographie des partenaires de l'institut.....	8
Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats.....	8
La démarche Qualité.....	9
Certification QUALIOPI.....	9
Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des élèves et des parties prenantes.....	9
Les orientations de la formation.....	11
La conception de la formation et les choix pédagogiques.....	12
Les principes généraux.....	12
Les valeurs.....	13
Les références conceptuelles.....	14
La finalité visée.....	14
Les principes pédagogiques.....	15
Les méthodes pédagogiques.....	16
Le partenariat IFAS – IFSI de Cambrai.....	17
La stratégie de développement de l'offre numérique.....	18
L'accès au numérique.....	18
La formation au Numérique en santé.....	18
Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des élèves en situation de handicap.....	20
La politique institutionnelle.....	20
La stratégie de communication.....	21
Les acteurs, structures et partenaires.....	22
Le dispositif de l'institut.....	23
Accessibilité aux locaux.....	24
Parcours de formation aménagé.....	24
Le métier d'aide-soignant.....	26

Définition et missions associées	26
Les soins à réaliser par l'aide-soignant	27
Les compétences pour exercer le métier d'aide-soignant	28
L'organisation pédagogique de la formation et les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	30
La formation.....	30
Les parcours partiels	32
La stratégie pédagogique globale	33
Les stratégies pédagogiques des blocs de compétence	34
L'accompagnement à la réussite : l'individualisation des parcours et la stratégie d'analyse des besoins de l'élève.....	40
L'accompagnement.....	40
La stratégie de prévention de rupture des parcours.....	40
Le dispositif d'accompagnement des apprenants	43
Les évaluations.....	45
Les modalités d'évaluation	45
La validation des modules dans le bloc de compétence	45
Le calendrier des évaluations	45
La consultation de copies.....	45
La planification de l'alternance.....	48
Le calendrier	48
Le parcours de stage	50
Les structures d'accueil en stage	50
Les objectifs de stage et le portfolio.....	51
L'exploitation de stage.....	51
Les modalités d'encadrement en stage	52
La convention de stage et la charte d'encadrement	52
Le tutorat et l'évaluation des compétences en stage.....	52
La validation des compétences en milieu professionnel	53
Les modalités des stages de session 2	53
La commission de validation de l'acquisition des résultats.....	54
La rencontre Maître et tuteurs de stage.....	54
Le Diplôme d'Etat.....	55
Les conditions de présentation au jury du Diplôme d'État.....	55
Les conditions de redoublement	55
Les prestations offertes à la vie des apprenants	56

Le règlement intérieur	56
La tenue professionnelle.....	56
Les locaux et le matériel pédagogique	56
Un centre de documentation.....	56
L'accès internet et les réseaux.....	57
La restauration	57
L'évaluation du projet.....	58
Annexes.....	59
Annexe I : Équivalences de compétences et allègements de formation	59
Annexe II : Liste des lieux de stage	62
Annexe III : Convention de stage	63
Annexe IV : Charte d'encadrement.....	67

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est le fruit de la réflexion de l'ensemble de l'équipe. Il décrit le programme mis en place par l'équipe pédagogique pour la formation professionnelle des élèves aides-soignants.

Ce projet constitue le fil conducteur de la pratique pédagogique de l'institut de formation d'aide-soignant (IFAS) et à ce titre, il a vocation à être évalué et réajusté au regard de l'évolution du contexte politique, sanitaire et social. Il s'inscrit donc dans une dynamique évolutive et d'ouverture.

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est venu modifier l'architecture de la formation d'aide-soignant. Cette réingénierie a permis à l'équipe pédagogique de s'interroger sur les nouvelles modalités organisationnelles et de proposer des stratégies pédagogiques en adéquation avec le référentiel de formation et des attentes des apprenants. L'arrêté du 9 juin 2023 apporte diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant.

Le projet, centré sur l'apprenant, est défini en cohérence avec les évolutions des politiques de santé publique, avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), avec les évolutions de la formation. L'IFAS souhaite développer un écosystème apprenant de qualité en accompagnant la réussite et en luttant contre le décrochage.

Le projet s'appuie sur des valeurs partagées et portées par l'ensemble de l'équipe.

Après une présentation de l'institut, de la démarche Qualité, et des orientations pédagogiques, le projet est décliné pour l'année de formation en soulignant les éléments de différenciation. Un volet est réservé aux prestations offertes aux élèves et un autre à l'évaluation du projet.

Professionnelle
Solidarité
Intégrité
Responsabilité
Conscience
Respect
Dignité
Autonomie



PRESENTATION DE L'IFAS

L'institut de formation aide-soignant de Le Cateau Cambrésis a ouvert ses portes en janvier 2020. Cette ouverture résulte de la volonté des différents acteurs locaux d'inscrire au sein du territoire une offre de formation sanitaire pour répondre aux besoins de santé de la population du Catésis.

L'IFAS est rattaché au Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambrésis et ses locaux se situent au sein du Lycée Camille Desmoulins avec lequel il entretient un partenariat actif dans le déroulement de la formation.

L'IFAS est l'un des deux instituts de formation paramédicale du groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis.

Le Groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis

Le groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis a été approuvé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France en novembre 2022.

Il regroupe :

- Le Centre Hospitalier de Cambrai représente une capacité d'accueil de 751 lits et 81 places, pour 1 638 professionnels (223 médicaux et 1 415 non médicaux)
- Le Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambrésis représente une capacité d'accueil de 121 lits pour 416 professionnels.

Au sein de ce groupement, deux instituts de formation répondent aux besoins du territoire en matière de formations professionnelles :

- L'institut de formation aide-soignant de Le Cateau-Cambrésis (25 places).
- L'institut de formation en soins infirmiers de Cambrai (85 places)

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales

La Région Hauts-de-France, l'État, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs ont signé, le 10 février 2023, le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028.

Quatre ambitions stratégiques sont identifiées :

- Identifier et répondre aux besoins de qualifications ainsi qu'aux besoins en compétences des entreprises et des territoires, en lien avec les mutations économiques, sociétales et environnementales,



- Élever le niveau de qualification des publics et favoriser leur insertion, leur inclusion et leur intégration professionnelles, en garantissant un accès à la formation pour tous tout au long de la vie,
- Construire et mettre en action une stratégie coordonnée d'orientation, d'information et d'accompagnement pour tous les publics tout au long de la vie,
- Encourager et soutenir les innovations et les expérimentations en formation et en orientation pour mieux répondre aux besoins des entreprises, des territoires et aux aspirations des personnes.

Les missions de l'institut

En réponse aux besoins de santé de la population et dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales, l'IFAS a pour missions¹ principales :

- La formation initiale des professionnels : la formation aide-soignante
- La formation continue des professionnels
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

L'institut souhaite développer un **ECOSYSTEME APPRENANT DE QUALITE** dans un ancrage territorial fort en accompagnant la réussite, en luttant contre le décrochage et en sécurisant les parcours de formation.

La capacité d'accueil et la sélection

Jusque fin 2022, la capacité d'accueil de l'IFAS était de 15 places. Dans le cadre du Ségur de la santé, sa capacité d'accueil est portée à 25 places depuis la rentrée de janvier 2023.

Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : « *Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant [...] sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :*

- *La formation initiale*
- *La formation professionnelle continue*
- *La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience. »*

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base **d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.**

¹ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique



L'entretien individuel d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes
- Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Ces personnes sont directement admises en formation sur décision du directeur de l'institut.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

La gouvernance de l'institut²

Les tutelles

L'IFAS est :

- Sous la responsabilité administrative et financière du centre hospitalier de Le Cateau Cambésis
- Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France pour le champ pédagogique
- Sous le contrôle financier du Conseil Régional des Hauts de France.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) délivre les diplômes conformément au référentiel de formation aide-soignant du 10 juin 2021.

² Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique



Les instances

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux a modifié la gouvernance de l'institut.

Ainsi, l'IFAS est désormais constitué d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI). Cette instance se réunit au moins une fois par an et comprend trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

La responsabilité du directeur

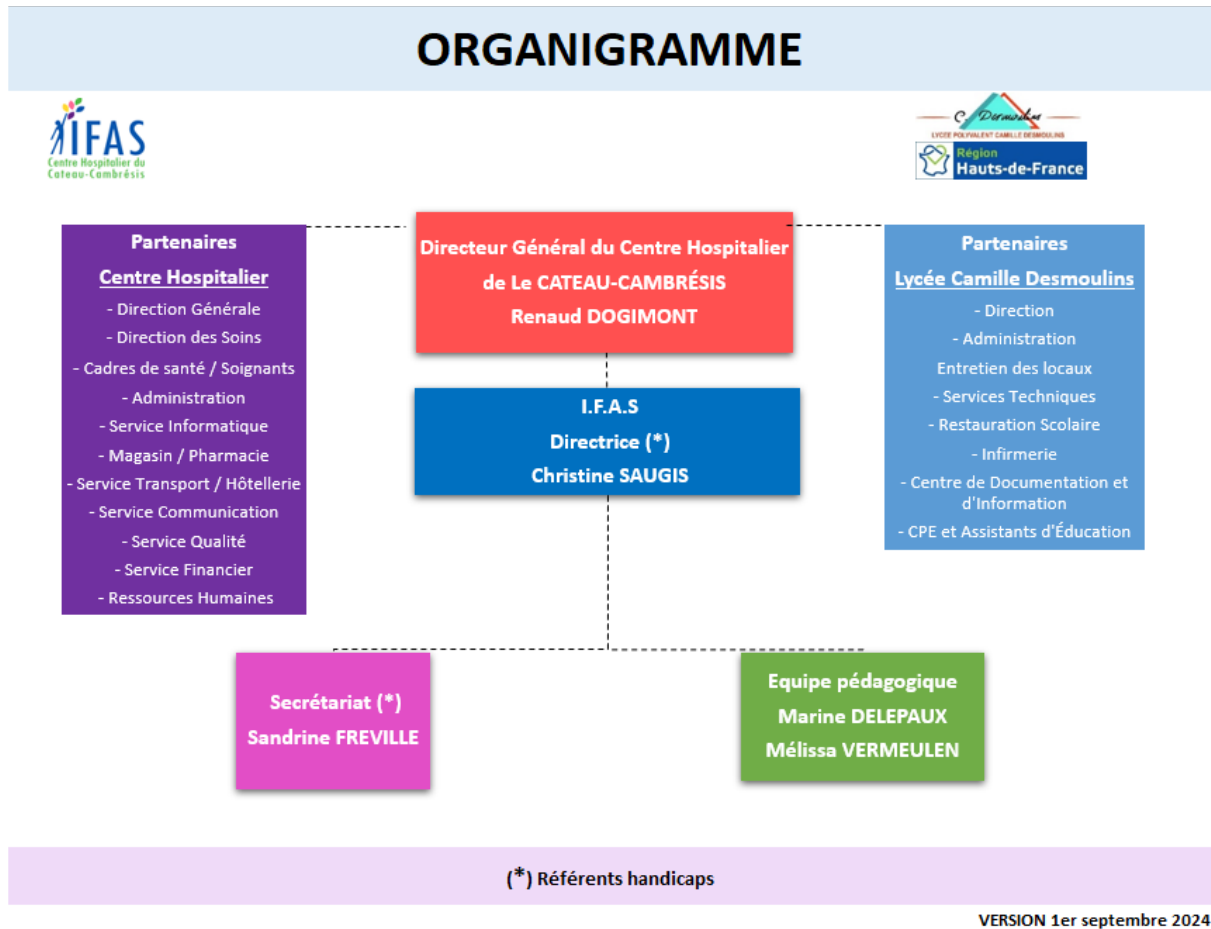
Conformément à ses missions et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de santé publique, le directeur de l'IFAS est responsable :

- De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique dans un souci d'amélioration continue de la qualité
- De la coordination des activités de formation des instituts de formation
- Du contrôle des études dans le respect des droits des élèves
- Du développement de la recherche en soins et en pédagogie
- Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires
- De la constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique
- Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans l'IFAS.

Sous l'autorité du directeur du centre hospitalier de Le Cateau Cambrésis, il participe également à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'institut.



L'organigramme



Les acteurs de la formation

L'équipe de direction

- Le Directeur général du CH Le Cateau : Renaud DOGIMONT
- Le Directeur IFSI Cambrai et IFAS Le Cateau : Christine SAUGIS

L'équipe administrative

La secrétaire assure :

- La gestion administrative des concours, des dossiers administratifs et financiers de l'ensemble des élèves.
- L'accueil physique et téléphonique des élèves et le relevé de leurs absences.

Elle a des relations fonctionnelles et administratives avec la direction, les formateurs, les élèves ainsi que les tutelles.

Les formateurs permanents

L'équipe est constituée de deux formateurs dont un à temps plein et un à temps partiel.



Le formateur est un infirmier diplômé d'Etat reconnu ou un cadre de santé qui apporte des connaissances théoriques et cliniques, à partir de son expérience antérieure et de sa spécificité professionnelle. Il contribue, sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut. Le cœur du métier de formateur conduit à s'interroger sur l'ingénierie pédagogique en plaçant l'élève au centre du dispositif de formation mis en œuvre.

Il accompagne les élèves aides-soignants en apprentissage tout au long de leur parcours de formation. Il favorise le développement de leur potentiel.

Il assure le lien avec les intervenants extérieurs ainsi que la planification et le contenu de leurs interventions.

Il est en lien étroit avec les structures d'accueil des élèves. Il organise le parcours des élèves sur les différents lieux de stage et s'assure du bon déroulement de ces derniers.

Les intervenants vacataires

Reconnus pour leur expertise, ils dispensent des cours spécifiques auprès des élèves. Ils sont médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants ou autres professionnels travaillant dans les établissements de santé, dans les structures médico-sociales, à domicile, en milieu associatif...

Le contenu de leur enseignement s'inscrit dans les objectifs de formation du référentiel et dans les objectifs d'apprentissage de la séquence pédagogique.

Les professionnels des lieux de stage

Il s'agit d'aides-soignants, infirmiers et cadres de santé ou autres professionnels. Ils accompagnent les élèves dans le développement des compétences en stage.

LES ELEVES

Au cœur de notre préoccupation, les élèves doivent être acteurs de leur formation. Ils s'engagent à développer les compétences nécessaires pour devenir aide-soignant.

L'informaticien

Une mutualisation de la fonction est mise en place avec le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis. Il est chargé de la gestion et de la maintenance du matériel informatique, de la résolution des problèmes, de la gestion du réseau.

La documentaliste

La documentaliste du Lycée Camille Desmoulins est mise à disposition. Elle gère le Centre de Documentation et d'Information (CDI) et accompagne les élèves dans leurs recherches documentaires.

L'équipe d'entretien

Une mutualisation de la fonction est mise en place avec le Lycée Camille DESMOULINS.

Cette équipe assure l'entretien des locaux et propose un cadre agréable aux élèves et à l'équipe pédagogique.



La cartographie des partenaires de l'institut

Partenaires externes

Conseil Régional, ARS, DREETS, Ministère de la Santé

Mairie de Le Cateau Cambrésis, France Travail, Etablissements scolaires, GRETA, Lycée Camille Desmoulins, CESU, IFSI et CH de Cambrai

Etablissement d'accueil en stage, Employeurs des élèves FPC, Professionnels de santé, Tuteurs et maîtres de stage, Intervenants extérieurs

Les candidats à la sélection

Associations professionnelles (GERACFAS, CEFIEC)
Organisme Certificateur

Partenaires internes

Les élèves Aides Soignants
Le personnel de l'institut

Centre hospitalier de Le Cateau Cambrésis

L'ensemble des services du CHLC

- Direction générale
- Direction des Soins
- Qualité et Gestion des Risques
- Direction des Affaires financières
- Direction logistique
- Direction informatique
- Communication
- Direction des Ressources Humaines

Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats

L'institut de formation mène différentes actions en partenariat avec les lycées, les employeurs et pôle emploi afin que les élèves et futurs candidats puissent conforter leur projet professionnel :

- Intervention à Pôle Emploi
- Participation aux forums des métiers
- Journée Portes Ouvertes du lycée Camille Desmoulins.



LA DEMARCHE QUALITE

Certification QUALIOPi

L'institut de formation a été certifié selon le référentiel Qualiopi en 2021. Un audit de surveillance réalisé en mai 2023 confirme la certification de l'institut.

La certification Qualiopi garantit la qualité du processus de formation et de développement des compétences mis en œuvre par l'institut. Un audit de renouvellement de certification aura lieu fin 2024.

Ce référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Au-delà du cadre réglementaire, c'est une reconnaissance pour l'ensemble du travail des équipes administratives et pédagogiques et un témoignage de l'expertise et de l'investissement de tous.

Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des élèves et des parties prenantes

Au-delà de cette certification, l'IFAS s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité à travers

- L'évaluation de la satisfaction des apprenants sur le plan pédagogique mais également sur l'organisation et l'environnement général de la formation.
- L'évaluation de la satisfaction des parties prenantes

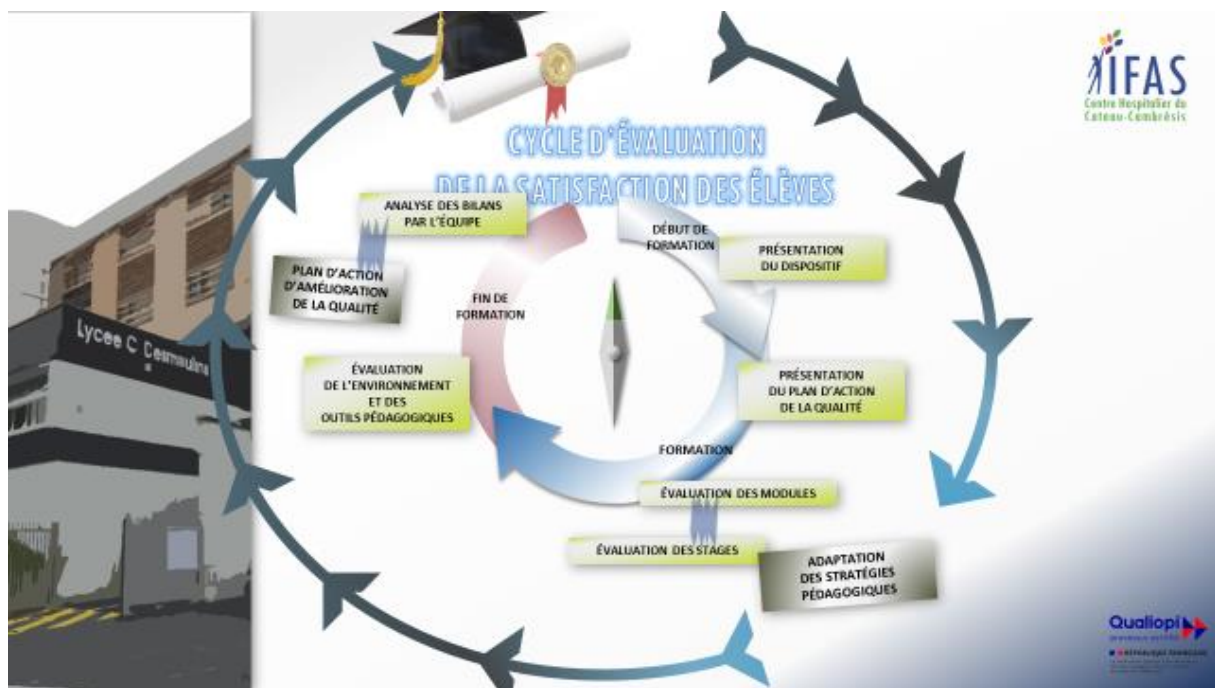
L'évaluation de la satisfaction permet d'identifier les points positifs et les axes d'amélioration pour répondre au mieux aux besoins des apprenants en formation.



Plusieurs enquêtes sont réalisées :

- Satisfaction des élèves relative aux différents blocs de compétence
- Satisfaction des élèves durant leurs périodes de stage.
- Satisfaction des élèves à travers un bilan de leur année de formation.
- Satisfaction des partenaires de l'institut (parties prenantes).

Ce dispositif s'articule avec le cycle de formation des élèves :



Les résultats des différentes enquêtes permettent d'élaborer le plan d'actions dans une visée d'amélioration continue de la qualité du dispositif de formation.



LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

La formation est organisée autour du référentiel de formation et est en adéquation avec les objectifs et principes pédagogiques qui sont décrits dans l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La formation s'appuie également sur l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Le projet pédagogique est donc élaboré autour :

- Du référentiel de compétences
- Du référentiel d'activités
- Du référentiel de certification (modalités d'évaluation des blocs de compétence)

Le projet pédagogique a pour finalité :

- Former des élèves aides-soignants autonomes, responsables et réflexifs, capables d'exercer leur fonction dans un environnement professionnel varié et en mutation
- Pérenniser l'offre de formation afin de répondre au mieux aux besoins de formation du secteur dans une optique de qualité et d'amélioration des pratiques professionnelles
- Promouvoir le métier d'aide-soignant.



LA CONCEPTION DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

Les principes généraux

A partir du cadre réglementaire, il appartient à l'équipe pédagogique de préciser :

- Les valeurs sur lesquelles s'appuie cet exercice professionnel
- Les références conceptuelles du soin
- D'organiser le déroulement de la formation
- De définir les principes pédagogiques
- De préciser l'accompagnement pédagogique.

Le processus de professionnalisation

La professionnalisation est un processus dynamique qui permet la construction et le développement des compétences. « *Le fait d'accroître ses compétences et de passer d'un statut d'amateur à un statut de professionnel, avec ce que le mot professionnel suggère de compétences et de sérieux dans la pratique. L'ensemble de ces compétences et de ces savoirs utilisés dans l'action constitue sa professionnalisation, c'est-à-dire un savoir et une déontologie* »³.

La compétence

Un professionnel compétent est capable d'agir de façon pertinente en action en mobilisant différentes ressources. « *C'est mettre en œuvre une pratique professionnelle pertinente en mobilisant une combinatoire appropriée de ressources (savoir, savoir-faire, comportement, mode de raisonnement)* »⁴.

Pour cela, il est nécessaire d'être un praticien réflexif qui articule, joue un va et vient mêlant pratique et théorie afin de construire une épistémologie de l'agir professionnel. Pour ce faire, il est nécessaire de « comprendre » par l'acquisition de savoirs et de savoirs faire nécessaires à la compréhension des situations. Ensuite il faut être en mesure « d'agir » en mobilisant dans l'action les savoirs acquis et évaluer la pertinence de son action pour pouvoir ensuite la réajuster et ensuite « transférer » dans une autre situation.

La santé, la prévention, la place de l'usager, la responsabilité, l'éthique, l'exigence de qualité de soins, la nécessité du travail en équipe sont imprégnées par le contexte social, économique, politique et culturel. Ce contexte en pleine mutation rend les situations de soins de plus en plus complexes.

Les élèves aides-soignants sont des adultes en formation avec des expériences professionnelles variées pour la majorité d'entre eux. La formation d'adultes permet un fort enrichissement de la

³ Aballela F. « la notion de professionnalité » université de Rouen (Ronéo), 1994

⁴ Guy Le Boterf, (docteur en lettres, sciences humaine et sociologie), 2006, construire les compétences individuelles et collectives. Paris Eyrolles 4^{ème} édition



pensée au-delà d'un simple enregistrement d'informations. La progression s'effectue grâce à la quête de nouvelles idées, d'opinions, de remises en question, de recherche de sens.

Les élèves seront amenés à mobiliser les connaissances, à développer des aptitudes, à adapter les attitudes professionnelles afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers avec efficacité et bienveillance. La formation prend en compte les besoins individuels de l'élève, ses acquis, ses expériences, son projet et son parcours dans la formation.

Le dispositif pédagogique vise à développer chez l'élève aide-soignant l'autonomie et la responsabilisation, à le préparer à une vie professionnelle active et constructive.

Dans la relation pédagogique, l'engagement des formateurs fait référence à des valeurs, c'est pourquoi l'équipe a défini des valeurs et des concepts de référence, fil conducteur de leur pratique professionnelle qu'il convient de traduire en principes d'actions et de comportement.

Les valeurs

Le projet repose sur des valeurs partagées et portées par l'ensemble de l'équipe. La formation d'aide-soignant, en tant que formation d'une profession de soin, s'appuie sur des valeurs humanistes partagées par l'ensemble des professionnels de santé.

Respect - Dignité – Intégrité

- Être tolérant : accepter l'autre pour ce qu'il est et dans ce qu'il fait quelle que soit sa couleur de peau et/ou sa religion,
- Être à l'écoute et respecter les valeurs de la personne soignée,
- Prendre en soin la personne en tenant compte de ses composantes : physique, psychologique, spirituelle et socioculturelle,
- Respecter le secret, la discrétion, la confidentialité et l'éthique professionnelle.

Responsabilité - Conscience professionnelle – Autonomie

- Être responsable dans ses actes et dans ses paroles,
- Assurer des soins de qualité,
- Prendre des initiatives dans la limite des compétences reconnues,
- Actualiser ses connaissances,
- Être ponctuel.

Solidarité

- Négocier et s'impliquer pour une collaboration dynamique,
- S'entendre et s'entraider au sein d'une équipe professionnelle,
- Faire évoluer l'identité professionnelle.



Les références conceptuelles

En référence à Walter HESBEEN, Carl Rogers, Abraham Maslow, Virginia Henderson et aux définitions de l'OMS, l'équipe pédagogique s'appuie sur les concepts de l'homme, de la santé, de la maladie et du soin.

- **Concept de l'homme**

C'est un être unique dans sa façon d'être, sa façon de penser, sa façon de prendre en charge sa vie et son devenir d'homme : tout ce qui constitue son intimité, son identité.

Chaque être a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels qui lui sont propres.

Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre, responsable et singulier.

- **Concept de la santé**

La santé est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.

- **Concept de la maladie**

C'est une altération de la santé, se traduisant par une souffrance due à une rupture de l'équilibre physique et/ou psychologique, à une inadaptation sociale.

- **Concept du soin**

C'est un accompagnement :

- Au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé
- A l'adaptation à un nouvel état de santé
- A l'apaisement de la souffrance
- Lors des situations de fin de vie.

La finalité visée

La finalité visée est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'aide-soignant. La formation est conçue autour de la professionnalisation de l'élève.

Elle prépare l'élève à devenir un professionnel de santé dont le rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée. La formation s'adapte à l'évolution sociétale et professionnelle permettant à l'apprenant de s'intégrer au mieux dans l'écosystème sanitaire et social.

Au terme de la formation, l'élève aide-soignant :

- aura intégré et se sera approprié les valeurs et les concepts de la profession aide-soignante afin de construire son identité professionnelle.
- aura construit ses savoirs par l'alternance permettant ainsi de prendre en soins un groupe de personnes en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



- aura développé ses compétences dans une dynamique de questionnement et d'auto-évaluation.
- sera capable de prendre sa place au sein d'une équipe pluri-professionnelle intra ou extra hospitalière.
- inscrira sa pratique professionnelle dans les exigences de la démarche qualité et sera capable de s'inscrire dans l'évolution de la profession.
- contribuera à la prise en charge globale des patients et de prendre en compte la dimension relationnelle des soins.
- aura précisé son projet professionnel.

Les principes pédagogiques

Pour mettre en œuvre ce projet pédagogique, l'équipe de l'IFAS considère que l'apprentissage s'effectue au travers d'une relation interpersonnelle entre formateur et élève, cette pratique de formation est fondée sur la réciprocité. Il est alors nécessaire de clarifier les postures du formateur et élève.

- **Posture du formateur** : Dans une approche par compétence, la posture du formateur est à la fois réflexive, apprenante et motivante. Le formateur est le référent pédagogique. Il accompagne l'élève dans son processus de professionnalisation et l'amène à analyser sa pratique professionnelle par une démarche réflexive grâce à différentes méthodes pédagogiques.
- **Posture de l'élève** : le modèle pédagogique retenu par le référentiel de formation est le modèle socioconstructiviste ce qui induit que l'élève est auteur et acteur dans la construction de son savoir et de sa pratique professionnelle. Chaque élève progresse de manière individuelle dans la formation d'où un intérêt porté à la plateforme numérique permettant une flexibilité d'accès aux contenus tout en respectant les rythmes de chacun.
- **L'alternance intégrative** : l'organisation de la formation est basée sur un principe d'interactions entre des situations cliniques formatives et des situations de soins vécues en stage.

La formation en alternance favorise la professionnalisation et vise à :

- Acquérir des attitudes professionnelles : accueil, attention aux besoins et aux habitudes de la personne et respect de ses choix
- Développer la capacité à travailler en collaboration avec l'infirmier dans une équipe pluridisciplinaire
- Analyser les situations professionnelles
- Développer des capacités d'initiative et d'anticipation
- Questionner sa pratique
- Approfondir les connaissances théoriques actualisées
- Construire son projet professionnel dans un processus de formation tout au long de la vie et contribuer aux évolutions du métier.



- **La progression et l'individualisation :**

La formation est basée sur une progression dans l'acquisition des compétences et dans la complexification des situations de vie et de soins.

Le découpage en modules de formation centrés sur l'acquisition de compétences permet d'aménager des parcours professionnels individualisés (cursus partiels).

- **Le suivi pédagogique personnalisé**

Il est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève (autonomie, responsabilisation). Il permet à l'élève de mesurer sa progression.

Les méthodes pédagogiques

La diversité des méthodes (travaux dirigés, travaux de groupe, jeux de rôle, apprentissages gestuels et pratiques par simulation, débats, analyses de situations...) permet de développer, favoriser la construction et l'appropriation des savoirs et l'apprentissage du métier d'aide-soignant.

La simulation en santé

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »⁵.

Plusieurs types de simulation sont mobilisés à l'IFAS :

- La simulation procédurale vise l'apprentissage d'un geste décontextualisé
- La simulation « pleine échelle » vise à l'analyse de la pratique et la réflexivité par le débriefing lors de la réalisation d'une activité en situation contextualisée au plus proche du réel
- La simulation hybride mixe les 2 précédentes.

La simulation avec mannequin « haute-fidélité » apporte une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis.

Un projet de partenariat avec l'IFSI de Cambrai est a été initié en 2023.

La simulation vise à favoriser chez l'élève une posture réflexive pour lui permettre l'analyse et l'évaluation de sa pratique professionnelle.

Ces méthodes permettent la mobilisation des acquis et l'ancrage des apprentissages. La pédagogie est par ailleurs individualisée avec un accompagnement de la part des formateurs et des parcours personnalisés si nécessaire.

⁵ Rapport simulation HAS www.has-sante.fr/jcms/c_930641/fr/simulation-en-sante



Le partenariat IFAS – IFSI⁶ de Cambrai

Les référentiels de formation infirmière et aide-soignante prônent le développement et l'acquisition des compétences notamment grâce à l'apprentissage par les pratiques simulées.

Cette méthode pédagogique « simulation en santé » est développée à l'IFSI depuis 2017 puisqu'il dispose des équipements permettant ces apprentissages.

Dans ce contexte, un partenariat a été développé entre les deux instituts pour élaborer une stratégie pédagogique commune. Le projet consiste pour les équipes pédagogiques des deux instituts, en la co-construction des séances d'apprentissage en simulation en santé, séances communes aux étudiants de l'IFSI et aux élèves de l'IFAS.

Le projet s'appuie sur le concept « **Apprendre ensemble pour Travailler ensemble** » dans l'objectif d'optimiser la qualité des soins de la personne soignée. Les objectifs consistent pour :

Les équipes pédagogiques :

- Co-construire le dispositif organisationnel et pédagogique
- Développer la collaboration et favoriser les échanges inter équipes
- Animer et évaluer les séquences dans une visée d'acquisition des compétences des apprenants

Les apprenants :

- Se former à la pratique collaborative et à l'interprofessionnalité dans le respect du cadre réglementaire
- Développer et acquérir les compétences dans une posture réflexive
- Développer une culture soignante

Ainsi, les élèves de l'IFAS en fin de formation et les étudiants de 3^{ème} année se forment ensemble. Les thématiques abordées relèvent de la prise en soins en situations d'urgence (détresse respiratoire, arrêt cardio respiratoire, douleur thoracique...).

Une évaluation de la satisfaction des apprenants est réalisée au terme des séquences pédagogiques.

⁶ Institut de Formation en Soins Infirmiers



LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

L'apparition des nouvelles technologies bouleverse le secteur de la santé où le numérique est au cœur de l'avancée. Les solutions numériques (la e-santé, la télémédecine, l'intelligence artificielle) sont en effet, des leviers de transformation des parcours de soins en établissement de santé comme en ville.

Le numérique fait désormais partie intégrante des formations en santé puisque les élèves doivent développer des compétences numériques. Cela offre de nombreuses possibilités pour diversifier les modalités d'enseignement et d'apprentissage.

L'accès au numérique

Dans le cadre de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé, les élèves bénéficient de séances d'apprentissage à l'utilisation des outils numériques. A cet effet, l'IFAS s'est doté d'ordinateurs portables pour permettre à chaque élève de bénéficier d'un environnement numérique.

L'IFAS est par ailleurs, équipé d'une borne WIFI qui permet aux élèves d'accéder à internet et faciliter ainsi leurs recherches.

Le centre de documentation, également équipé d'ordinateurs permettent aux élèves de travailler dans un environnement adapté.

A ce jour, un « drive » permet aux élèves d'accéder à leurs cours version numérique ainsi qu'à d'autres informations sur leur formation. La formation à distance est également mise en œuvre via une application permettant les interactions à distance. L'outil numérique est également utilisé tout au long de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques des blocs.

La formation au Numérique en santé

L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture instaure la formation au numérique en santé au plus tard en septembre 2025.

Elle a pour objectif de permettre :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique
- D'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité
- Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.



La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences : les données de santé, la cybersécurité en santé, la communication en santé., les outils numériques en santé, la télésanté.

Cette formation numérique en santé s'inscrit dans la doctrine du numérique en santé « Mettre le numérique au service de la santé » 2023-2027 qui fixe le cadre d'urbanisation du numérique en santé en France qui s'articule autour de 4 axes :

- Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé
- Redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique
- Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent
- Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé.



LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a mis en avant **les principes de non-discrimination et de droit à la compensation** du handicap.

En application de la loi, les organismes de formation professionnelle sont tenus de proposer des conditions de formation adaptées, pour compenser le handicap de la personne.

Les bénéficiaires en situation de handicap voient leurs conditions d'accueil et de formation adaptées pour :

- L'accès à l'information autour de l'offre de formation
- L'accès aux locaux et aux outils pédagogiques (dont numériques)
- La construction d'un parcours de formation aménagé.

La politique institutionnelle

L'institut de formation s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à la formation. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

L'institut s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins en veillant à la cohérence du projet professionnel et au choix du parcours de formation.
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation en vérifiant l'adéquation entre le métier aide-soignant et la situation de handicap.
- Établir le lien avec les différents partenaires.
- L'accompagner dans ses démarches.

L'institut se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de la responsabilité de l'apprenant.



La stratégie de communication

Un livret d'accueil de la personne en situation de handicap est :

- Disponible sur le site Internet de l'institut.
- Remis aux candidats et aux élèves concernés sur simple demande au secrétariat.
- Disponible sur l'environnement numérique des élèves.

Lors de chaque rentrée, un point d'attention est apporté aux personnes en situation de handicap. Les formateurs sensibilisent les élèves à la situation des élèves en situation de handicap.

Une pair-aidance peut être organisée au sein d'une promotion pour accompagner l'élève en situation de handicap si celui-ci l'autorise (prise de note, aide au déplacement...). Cette modalité favorise l'autonomie, l'indépendance, la vie sociale et l'insertion future de l'apprenant dans la société. Ces valeurs sont en adéquation avec celles portées par l'institut.

La notion de handicap est particulièrement abordée dans la formation notamment dans les modules 1 et 3. Cette notion contribue à faire le lien avec la politique en matière de handicap déclinée au sein de l'institut.

Les référents handicap de l'institut ont été formés, l'équipe est sensibilisée à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



Les acteurs, structures et partenaires

Différents acteurs, structures et partenaires concourent à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'élève.

Ils peuvent être internes ou externes à l'institut, spécifiques à la problématique du handicap ou relever du droit commun.

L'APPRENANT

Il est la première partie prenante : Acteur de sa formation. S'il le souhaite, il peut signaler sa situation de handicap auprès de la référente handicap et faire valider par un médecin de la CDAPH¹ les aménagements du cursus ou d'évaluation nécessaires. La prise en compte des difficultés liées à une situation de handicap, ainsi que la mise en œuvre de mesures compensatoires en dépendent.

LE REFERENT HANDICAP

Il informe et oriente l'apprenant en situation de handicap, se situe à l'interface entre l'équipe pédagogique et les acteurs du handicap.

Il accueille l'apprenant, recense ses besoins, assure le suivi des mesures d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formations mises en place.

Les entretiens peuvent se réaliser à l'IFAS ou à distance.

L'EQUIPE PLURIELLE

Une équipe plurielle est mobilisée en cas de besoin pour étudier toutes incidences en lien avec la situation de handicap de l'apprenant, en particulier les préconisations et mises en œuvre des aménagements d'examens et/ou de validation, ou encore l'accès à l'environnement de travail.

Cette équipe est composée essentiellement du directeur, de la référente handicap, des formatrices. Elle peut être complétée par toute autre personne susceptible d'apporter une réponse éclairée aux besoins soulevés en fonction des situations et faire appel aux ressources du lycée.

LE DIRECTEUR

Il est le garant du respect des droits de l'ensemble des apprenants intégrant la formation. Il s'attache à définir et à rendre lisible la politique d'établissement en matière de handicap. Un référent handicap est nommé, l'accessibilité est assurée, la procédure d'accueil et d'accompagnement des apprenants handicapés est diffusée.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les formatrices sont sensibilisées aux situations de handicap. Elles adapteront les formats et supports pédagogiques en fonction des situations rencontrées.

LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'information, d'écoute, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, de médiation et de conciliation... Elle traite les demandes de reconnaissance du handicap. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes en handicap et désigne des médecins agréés, seuls habilités à émettre un avis et des préconisations d'aménagement de formation/d'évaluations. Les prestations de compensation du handicap, les aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel ou liés aux périodes en entreprise... relèvent de la compétence des MDPH.



L'AGEFIPH

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées peut intervenir, sous conditions d'éligibilité, par exemple pour des besoins spécifiquement liés aux périodes de stage...

Le handicap doit être reconnu administrativement ou des démarches de reconnaissance du handicap doivent être engagées pour pouvoir solliciter les services et aides financières de l'AGEFIPH.

AUTRES STRUCTURES

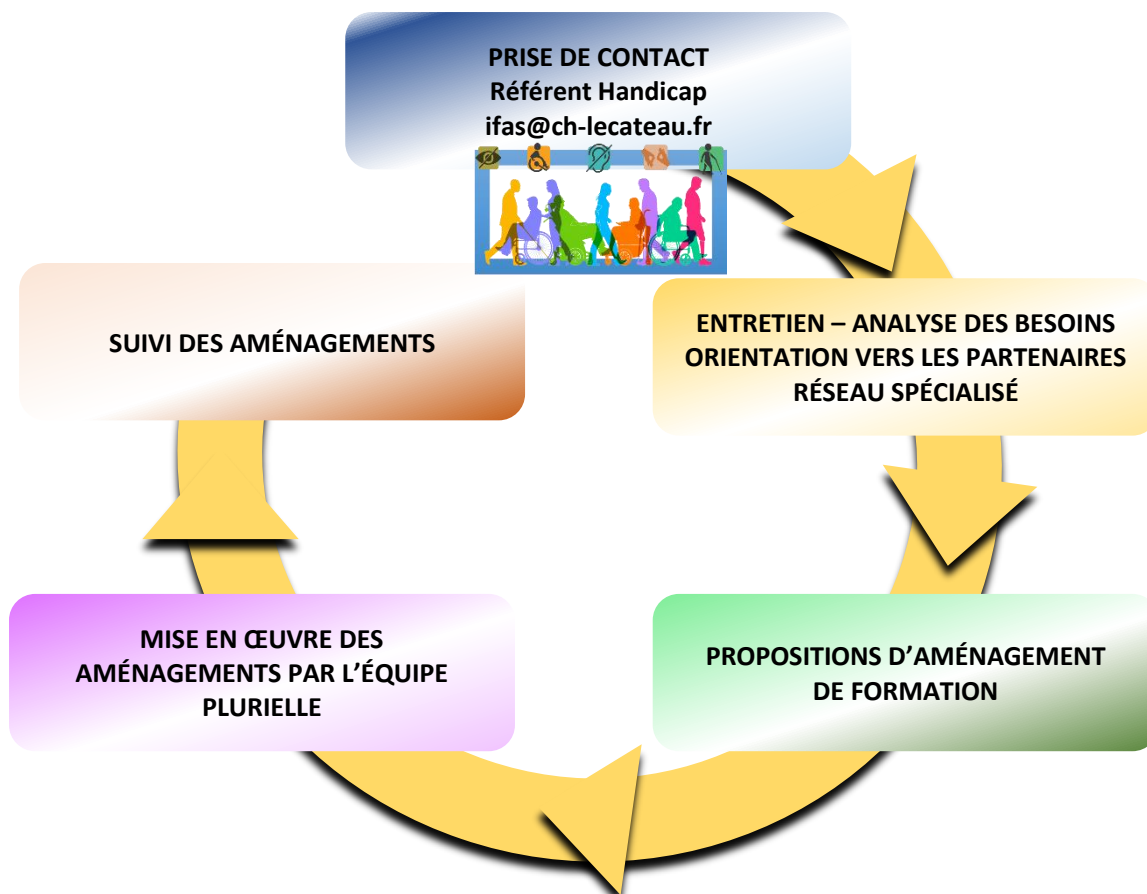
En fonction de la situation de handicap, des structures et associations diverses peuvent être sollicitées.

Le dispositif de l'institut

L'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap peut être réalisée :

- En amont de l'entrée en formation.
- Au moment de la rentrée.
- En cours d'année.

Elle s'effectue à la demande de l'élève au travers d'un entretien avec le référent handicap. L'entretien permet d'orienter l'élève vers les partenaires ressources afin d'adapter le parcours de formation.



Accessibilité aux locaux



Les locaux de l'IFAS, situés dans le lycée Camille Desmoulins, permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles de cours, bureaux, centre de documentation et de circuler dans le bâtiment.

L'accessibilité à la formation est améliorée par un environnement numérique de travail (ENT) sur lequel sont disponibles les cours et les ressources pédagogiques.

Des équipements informatiques (PC portables, réseau WIFI) sont mis à disposition des apprenants.

Parcours de formation aménagé

Des rencontres individuelles sont mises en place avec l'élève dès l'entrée en formation et tout au long du parcours afin d'adapter la formation aux besoins spécifiques de l'apprenant.

Les évaluations peuvent être aménagées à la situation de l'élève. Différents types d'aménagements peuvent être envisagés : tiers temps, sujet agrandi, utilisation de l'outil informatique/électronique, travail à distance...



Typologie du Handicap	Compensations possibles
 <p>Déficience visuelle</p>	<p>Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion. Mettre un écran individuel à disposition. Supports avec police ARIAL et caractères taille > 16. Supprimer le jaune et le vert clair des supports. Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.).</p>
 <p>Déficience auditive</p>	<p>Accès à la lecture labiale. Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur/intervenant, etc.</p>
 <p>Maladies invalidantes</p>	<p>Enseignements actifs basés sur la pratique professionnelle et propices à la dynamique motivationnelle Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques Fauteuil/siège adapté ou spécifique Connaître les procédures en cas d'urgence selon le type de pathologie</p>
 <p>Déficience motrice (amputation)</p>	<p>Parking Accompagnement spécifique dans le cadre d'un handicap temporaire (par exemple fracture...)</p>
	<p>Adaptés selon les recommandations (tiers temps, scribe, PC, audiophone, lecture orale des sujets, ...) en lien avec la MDPH</p>



LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'État dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'État, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Définition et missions associées⁷

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée⁸ ».

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :



⁷ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

⁸ Ibid.



Les soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

- **Les soins courants dits « de la vie quotidienne »**

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- **Les soins aigus**

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.



LES COMPETENCES POUR EXERCER LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

Le référentiel d'activités des aides-soignants est structuré en 5 domaines d'activités comprenant 11 activités.

Ces 5 domaines d'activités ont été construits en corrélation avec les 5 blocs de compétences du référentiel de certification comportant 11 compétences.

Ces 11 compétences s'acquièrent au travers des 10 modules de formation théoriques et des 4 périodes de formation en milieu professionnel.

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

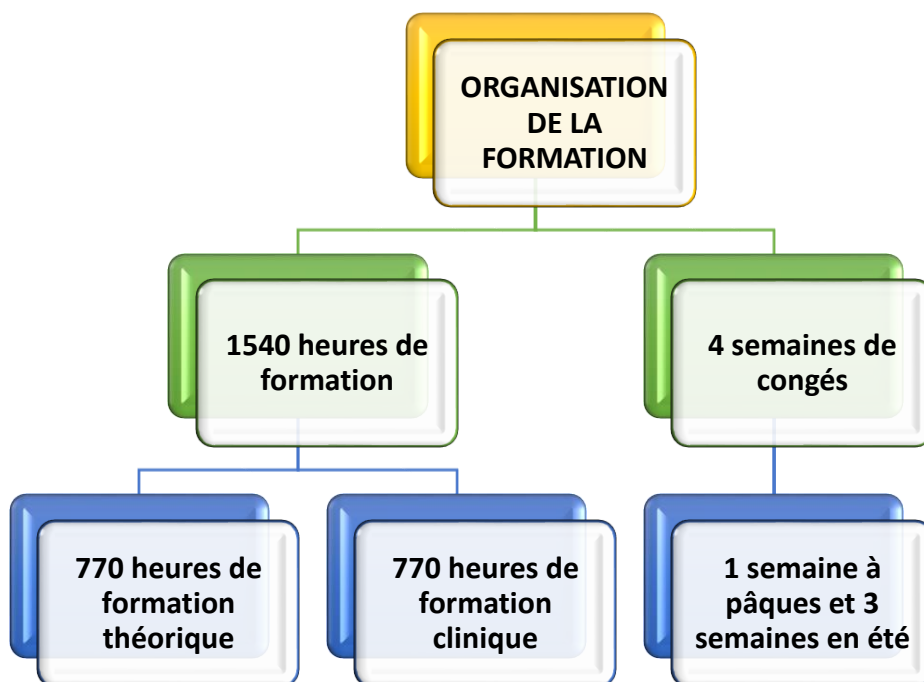


Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques



L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION ET LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

La formation



L'ensemble de la formation aide-soignante comprend **1540 heures** réparties comme suit :

- 770 heures d'enseignement théorique
- 770 heures de formation professionnelle

La formation théorique comprend :

- 10 modules de formation
- Un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé de 35 heures
- Des Travaux Personnels Guidés de 35 heures
- Un suivi pédagogique personnalisé de 7 heures.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.



Les absences en cours ou en stage ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

La formation en milieu professionnel (le stage)

Elle comprend 4 périodes de stage dont au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées :

- 3 stages de 5 semaines en référence aux 3 missions Aide-Soignante
- 1 stage de 7 semaines pré-professionnel non-fractionné réalisé en fin de formation

Au cours de ces stages l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Un portfolio permet d'assurer le suivi de formation en milieu professionnel de l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.



Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. - Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS : - Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Les parcours partiels

Les titulaires de certains diplômes bénéficient d'allègements de formation ou de dispenses (Annexe I) en termes de formation théorique et clinique pour devenir aide-soignant. Cependant, les allègements et les dispenses de formation de certains modules ne dispensent pas des évaluations.

Lorsqu'il s'agit d'équivalence complète de compétences, le bloc de compétences est définitivement acquis et ne donne pas lieu à évaluation.



La stratégie pédagogique globale

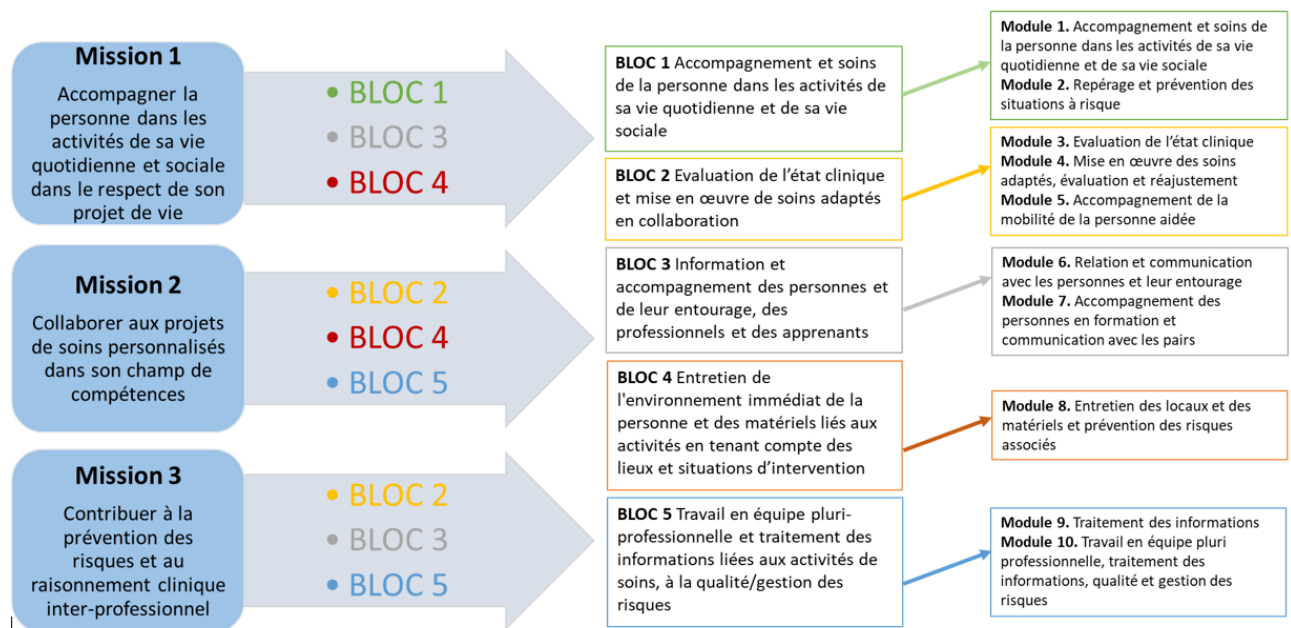


Figure 1 DGOS Missions de l'aide-soignant

L'équipe pédagogique a fait le choix d'organiser ces différents modules d'enseignement dans un ordre cohérent avec la programmation des stages en respectant un équilibre entre temps d'enseignement théorique et clinique. L'élève aide-soignant peut ainsi construire progressivement ses compétences.

Les apports théoriques fondamentaux des modules 1, 8 et 6 sont initiés dès le début de la formation et avant la première période de stage. Les élèves, notamment ceux n'ayant aucune expérience dans le domaine sanitaire et social, seront ainsi préparés au 1er départ en stage.

L'enseignement des modules 1 et 6 est achevé avant la deuxième période de stage permettant notamment aux élèves d'identifier une situation relationnelle vécue en stage dans le cadre de l'évaluation du module 6.

L'enseignement du module 2 positionné après la 1^{ère} période de stage s'appuiera sur cette 1^{ère} expérience pour l'identification des situations à risque lors de l'accompagnement de la personne.

Le module 3 a pour objectif d'acquérir les connaissances en anatomie et physiologie nécessaires au repérage des dysfonctionnements et à la compréhension des différentes pathologies prévalentes.

Le module 4 positionné après le module 3 permet aux élèves de mobiliser les connaissances acquises au cours de ce dernier afin de mettre en œuvre des soins adaptés, de les évaluer et de réajuster.

Le positionnement de ces 2 modules permet l'exploration des missions 2 et 3 de l'aide-soignante au cours des périodes de stage C et D.

Le module 5 réalisé après une période de stage, permet aux élèves de repérer d'éventuelles difficultés et de les analyser avec le formateur chargé de l'enseignement du module.



Le module 7 positionné à mi-parcours de formation permet aux élèves de tirer parti de leurs expériences vécues en tant que bénéficiaires d'un encadrement (attentes, besoins, difficultés, outils nécessaires...) puis de s'appuyer sur celles-ci pour mettre à leur tour en œuvre ce tutorat.

Le module 9 a lieu après l'enseignement des modules 1,2, 3, 4 et 6, permettant ainsi à l'élève de posséder les connaissances nécessaires pour analyser les situations et identifier les informations pertinentes à transmettre.

Le module 10 est enseigné en toute fin de formation permettant ainsi à l'élève d'envisager les différents modes d'exercice de l'aide-soignant et de se projeter dans un futur professionnel.

Au travers de l'ensemble des enseignements l'équipe pédagogique recherche de manière prioritaire la réflexivité des élèves en favorisant le questionnement et l'analyse des pratiques. La taille de la promotion optimise cette réflexivité. Elle favorise également la co-construction des savoirs par l'expression de chacun.

La constitution des groupes en travaux pratiques et en travail dirigé prend en compte l'hétérogénéité des parcours des élèves en cursus intégral ou partiel. Pour faciliter l'intégration des élèves en cursus partiel, un dispositif de pair aidance est mis en place sur la base du volontariat des élèves en cursus complet.

Les emplois du temps hebdomadaires sont mis à disposition des élèves 15 jours avant pour faciliter leur organisation et ou celle de leur employeur. Ils peuvent être soumis à modification si besoin.

Les stratégies pédagogiques des blocs de compétence

Chaque module de formation permet à l'élève aide-soignant de développer la ou les compétence(s) en lien avec celui-ci.

BLOC DE COMPÉTENCE 1

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Ce module vise le développement de la compétence : « *Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires* ».

Dès les premiers jours de formation l'étude des concepts fondamentaux, le raisonnement et la démarche clinique sont initiés et suivis d'exercices d'application. L'élève doit alors être capable d'identifier les besoins essentiels de la personne et lui apporter une aide selon son degré d'autonomie.

Des intervenants experts dans les domaines de la psychologie, la diététique, l'ergothérapie, l'accompagnement de la personne âgée, l'humanité, la maïeutique, les troubles du neuro-développement, sont sollicités pour permettre aux élèves de contextualiser les situations. La multiplicité des intervenants offre des regards croisés et enrichit la qualité des prises en soins proposées.



Avant le premier départ en stage, des travaux pratiques sont réalisés selon la méthode de simulation procédurale (mannequin basse fidélité, patient standardisé) pour permettre l'apprentissage des gestes techniques relatifs aux soins d'hygiène et de confort.

La thématique du handicap est traitée sous la forme d'une journée d'échanges, d'ateliers et table ronde avec les professionnels et les usagers d'une structure accueillant des personnes en situation de handicap.

Module 2

Repérage et prévention des situations à risque

Ce module vise le développement de la compétence : « *Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer* ».

L'équipe pédagogique a choisi de mettre l'accent sur les problématiques liées au bassin de vie. Une séquence sur la thématique des violences faites aux femmes, est réalisée par une équipe de professionnels. Le protocole de prise en charge des victimes de violences conjugales y est notamment expliqué.

La thématique du syndrome d'alcoolisation fœto-maternelle et les mesures de prévention sont également abordés par une équipe experte dans le domaine. Le concept de bientraitance est quant à lui développé dans les enseignements.

BLOC DE COMPÉTENCE 2

Module 3

Évaluation de l'état clinique d'une personne

Ce module vise le développement de la compétence : « *Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins* »

Elle a pour objectif de permettre à l'élève d'observer, apprécier, identifier les changements de l'état clinique d'une personne. L'anatomie et la physiologie du corps humain, l'impact du dysfonctionnement sur l'état clinique de la personne, la mesure des paramètres vitaux et la surveillance des signes cliniques sont particulièrement développés.

Un recueil des schémas ainsi qu'un glossaire professionnel facilitent le repérage des notions de base. Ces outils ont été élaborés en partenariat avec les IFAS du Nord Pas-de- Calais.

Ces recueils ainsi qu'un diaporama d'apprentissage du vocabulaire sont remis à l'ensemble des apprenants (cursus complets et partiels) dès la rentrée. De la même manière, les élèves reçoivent un accès à une application qui permet l'appropriation et ou la révision des termes professionnels et de l'anatomie.

L'enseignement en anatomie et physiologie de chaque appareil est abordé sous la forme d'un travail individuel à partir des supports pédagogiques et d'exercices. Ce travail fait l'objet d'une mise en commun, ce qui permet le partage des connaissances, le réajustement et l'apport de connaissances complémentaires par le formateur.



L'ensemble des pathologies prévalentes est développé durant le module 4. La compréhension de la physiopathologie nécessite en effet, de s'appuyer sur l'ensemble des connaissances en anatomie physiologie.

Des exercices d'identification des signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation, ainsi que le choix de la conduite à tenir la plus appropriée, sont proposés en fin de module via l'outil CLUEHPAD (projet ASSURE : amélioration des soins d'urgence en EHPAD).

Module 4

Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Ce module vise le développement de la compétence : « *Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne* ».

Un rappel relatif à l'anatomie physiologie sous la forme de questions réponses, schémas muets, est réalisé avant d'aborder l'enseignement de chacune des pathologies.

Les notions élémentaires concernant les classes thérapeutiques des médicaments, les règles de prises en soin, les notions sur les pathologies prévalentes apportées dans ce module permettent progressivement à l'élève aide-soignant de mettre en œuvre le raisonnement clinique partagé.

Les soins liés aux dispositifs médicaux ainsi que l'aide aux soins réalisés par l'infirmier sont abordés au cours de séances de travaux pratiques à partir de situations issues de différents contextes de soins. A cet effet, le simulateur de « vieillissement » permet aux élèves de comprendre la spécificité de la prise en soins de la personne âgée.

Les savoirs acquis au cours de ce module permettent également à l'élève de prendre en soin des personnes en phase aigüe.

Des intervenants experts dans différents domaines sont sollicités pour assurer une qualité des enseignements (infirmier travaillant en réanimation, en dialyse, infirmière stomathérapeute, infirmier de secteur psychiatrique, médecin gériatre...)

Une journée est dédiée à l'approche des troubles du spectre autistique et du neuro-développement et à la spécificité de leur prise en soin pluridisciplinaire, avec la rencontre d'une psychologue.

La formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (FGSU) abordée en simulation hybride, est réalisée durant ce module par un formateur habilité par le CESU 59. L'attestation (AFGSU) est en effet requise pour l'obtention du diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Les enseignements sont renforcés grâce aux séances de simulation en santé portant sur la prise en soins en équipe, des patients lors de situation d'urgence.



Module 5

Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Ce module vise le développement de la compétence : « *Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation* »

Cet enseignement permet à l'élève d'identifier et d'appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations des personnes et charges inertes. Il se décline sous la forme d'une séquence alliant pratique (pratique simulée) et théorie. Elle est réalisée par un animateur en manutention manuelle des malades.

L'Équipe Spécialisée dans la Prévention des chutes, la Réadaptation et l'Éducation à Domicile de Caudry vient compléter le dispositif de formation par une intervention relative à la prévention des chutes.

Un kinésithérapeute intervient par ailleurs, pour renforcer la sensibilisation aux TMS (Troubles Musculo Squelettiques).

BLOC DE COMPÉTENCE 3

Module 6

Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Ce module vise le développement de la compétence : « *Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage* »

Les techniques de communication sont abordées au travers d'exercices de nature expérientielle dans un but d'identifier, de reconnaître et de comprendre les émotions afin que l'élève puisse identifier les inter-relations mises en jeu.

Une psychologue présente l'analyse transactionnelle afin de proposer une grille de lecture pour aider à une prise de conscience ainsi qu'une meilleure compréhension des relations entre deux personnes et dans les groupes.

Des apports théoriques en législation, éthique, et soins palliatifs viennent compléter les règles de communication dans un contexte professionnel.

Module 7

Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Ce module vise le développement de la compétence : « *Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels* »

Le référentiel de formation précise les rôles et missions du tuteur et du professionnel de proximité : « *le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel. Le professionnel de proximité encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain* ».



L'équipe pédagogique a fait le choix d'organiser les enseignements en suivant les étapes de la démarche d'encadrement.

Dans ce module, la pair-aidance a été instaurée. Les élèves en cursus complet encadrent les élèves en cursus partiel dans le cadre de l'évaluation.

Ainsi, les élèves peuvent se projeter comme futur tuteur de stage et/ou professionnel de proximité et transférer cette compétence.

BLOC DE COMPÉTENCE 4

Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Ce module vise le développement des compétences : « *Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés* » et « *Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins* ».

Ces compétences ont pour objectif la compréhension des principes et la maîtrise des techniques d'hygiène hospitalière. L'accent est mis sur la prévention des risques liés à l'infection, les précautions standard et les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène hospitalière.

Des travaux pratiques d'initiation au bionettoyage sont par ailleurs organisés au sein de l'institut. La veille sanitaire et réglementaire est assurée grâce à l'intervention d'une infirmière hygiéniste. La thématique de la stérilisation est traitée sous la forme d'une visite du service de stérilisation du Centre Hospitalier de Cambrai.

BLOC DE COMPÉTENCE 5

Module 9 Traitement des informations

Ce module vise le développement de la compétence : « *Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités* »

L'enseignement dans ce module permet à l'élève, d'identifier, rechercher et transmettre des informations.

L'élève est encouragé à participer activement aux transmissions écrites et orales lors des stages et au cours d'exercices à l'IFAS. L'utilisation de logiciels dédiés est abordée sur le plan théorique. Une mise en pratique est envisagée en partenariat avec le Centre hospitalier de Le Cateau Cambrésis.



Module 10

Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Ce module vise le développement de la compétence : « *Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et la gestion des risques* »

Ce module a pour objectif de permettre à l'élève d'identifier son propre champ d'intervention et de repérer celui des autres professionnels afin d'optimiser la collaboration pluridisciplinaire. Il est enseigné en toute fin de formation permettant ainsi à l'élève d'envisager les différents modes d'exercice possible et de se projeter dans un futur professionnel.

Un travail de groupe est mené sous la forme d'interviews. Il permet aux élèves d'aller à la rencontre des différents professionnels de santé et de repérer les missions de chacun.

La démarche qualité et la gestion des risques sont traitées par la responsable qualité du Centre hospitalier de le Cateau Cambrésis.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des soins, des analyses de situations permettent aux élèves d'identifier les dysfonctionnements et de développer un raisonnement.

La participation à une action collective contribuant à l'amélioration de la qualité des soins est concrétisée sous la forme d'un audit réalisé dans les unités de soins du CH de Le Cateau avec analyse des résultats, proposition d'un plan d'action et restitution auprès de la responsable qualité.



L'ACCOMPAGNEMENT A LA REUSSITE : L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE

L'accompagnement

L'accompagnement se définit comme « *une relation qui aide l'accompagné à être maître d'œuvre de son projet* »⁹. Selon Maëla Paul¹⁰, l'étymologie du verbe « accompagner » (*ac-aller vers/cum : être avec/pagnis : dans une dimension de partage*) sous-tend différents principes de mise en œuvre. Il s'agit « *d'être avec* » ce qui suppose la relation, la disponibilité, la présence. Cela s'inscrit également dans un « *aller vers* » ce qui nécessite quelques précisions : vers quoi ? avec quoi ? et comment ? Certainement, l'identification de ressources nécessaires à la mobilisation des compétences, contribue et alimente le cheminement de la personne accompagnée tout en permettant sa transformation.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de changement. Pour évoluer dans ce contexte de développement, il est nécessaire que le sujet, futur accompagné exprime de manière explicite sa demande. L'accompagnement n'est ni un conseil, ni une supervision, ni une médiation, ni une formation. Il nécessite une position active et réactive des deux partenaires. Cela s'apparente davantage à une relation de coopération qui permet de construire ensemble une solution à la problématique de l'accompagné. L'environnement d'accompagnement préserve un espace de création mais également de résistance prenant en compte l'altérité qui, dans cet échange duel, favorise la rencontre de l'autre¹¹. Dans cette rencontre, l'absence de relation hiérarchisée permet le renoncement au pouvoir sur l'histoire de l'autre. A cette condition, l'accompagné n'est pas seulement acteur de son projet, il devient auteur de son propre parcours.

La stratégie de prévention de rupture des parcours

L'accompagnement, axe fort du projet pédagogique se traduit par la désignation pour chaque élève, à son entrée en formation, d'un formateur référent de suivi pédagogique qu'il rencontrera régulièrement durant l'année de formation. Cela permet d'adapter le parcours de formation au regard des besoins de l'élève.

⁹ CHARLIER E.; BIEMAR S. et al. *Accompagner un agir professionnel*. De Boeck : Bruxelles, 2012 184p.

¹⁰ PAUL M. *La démarche d'accompagnement, repères méthodologiques et ressources théoriques*. De Boeck, 2016 235p.

¹¹ ARDOINO J. (2000) De l'accompagnement en tant que paradigme in *Pratiques de Formation/Analyses* (Université Paris 8, Formation Permanente) N°40, pp. 5-19 Provient du site [avmh4.com](http://www.avmh4.com) 1 <http://www.avmh4.com/document/virginie-hingre-ardoino-accompagnement.pdf>



L'IFAS propose un accompagnement vers la réussite à différents moments de la formation.

Tout au long des différents modules, selon l'expression des besoins de l'élève accompagné, les rencontres ultérieures évoqueront les modalités d'apprentissage à la lumière des résultats, le parcours de stage, le projet professionnel... A l'issue de ces rencontres, l'expression de besoin des élèves, partagée en équipe, pourra déboucher sur des actions spécifiques (réajustement des méthodes de travail, proposition de révisions, d'exercices ou de situations cliniques).

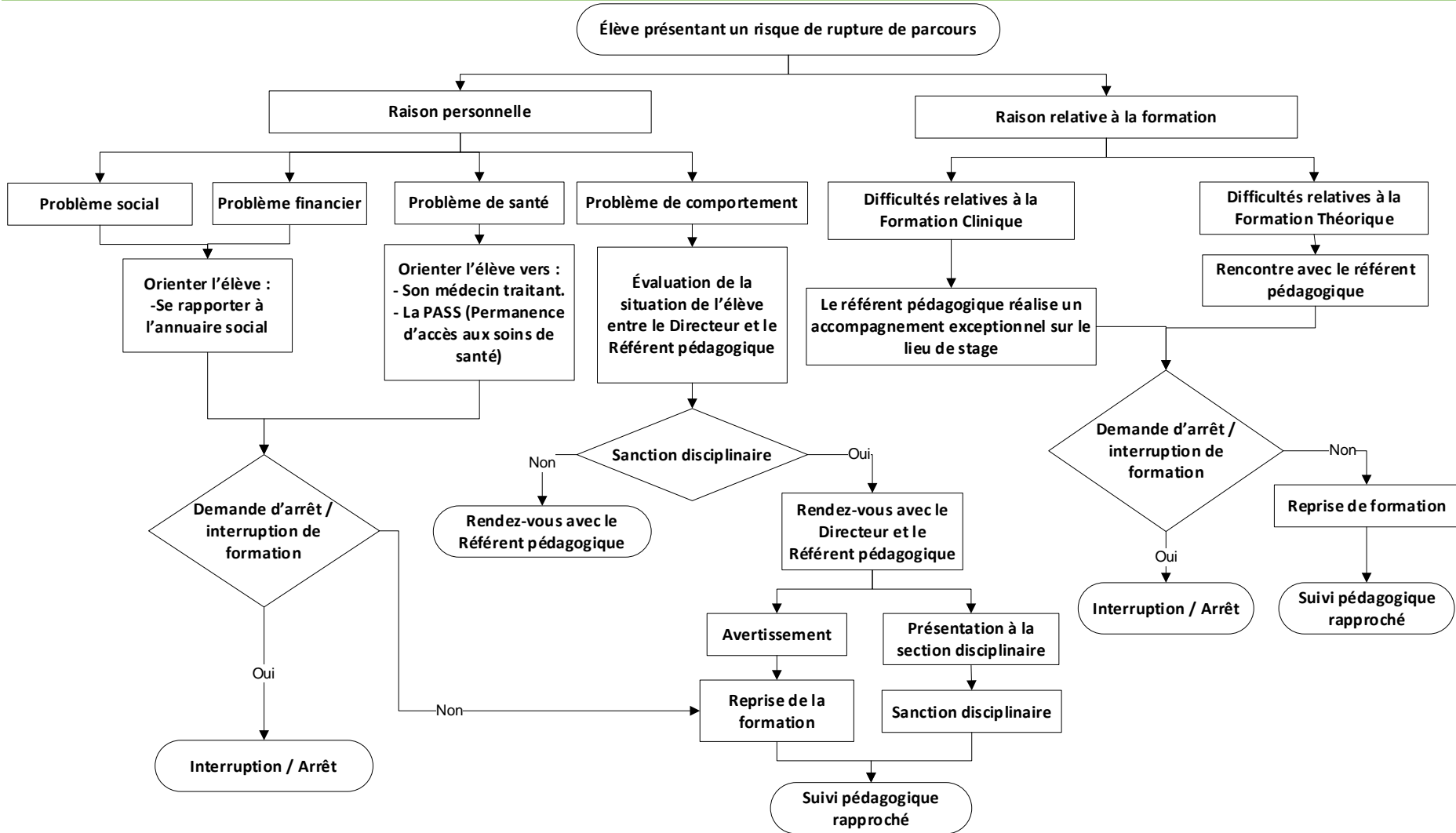
Le parcours de stage fait l'objet d'un accompagnement formel et collectif par le formateur référent. Le partage sur la connaissance des terrains de stage, la réflexion sur les objectifs constituent autant de temps d'écoute favorisant le cheminement de chacun des participants. Le débriefing du stage réalisé en individuel offre une opportunité supplémentaire d'échanger dans une logique réflexive.

A la demande de l'élève, le formateur pourra se rendre disponible et proposer des temps d'accompagnement plus spécifiques.

Grâce à l'ensemble du dispositif, l'IFAS espère contribuer au développement du parcours de l'élève, favoriser l'émergence de son projet professionnel et donc l'accompagner vers la réussite.



Arbre décisionnel – Prévention des ruptures de parcours de formation

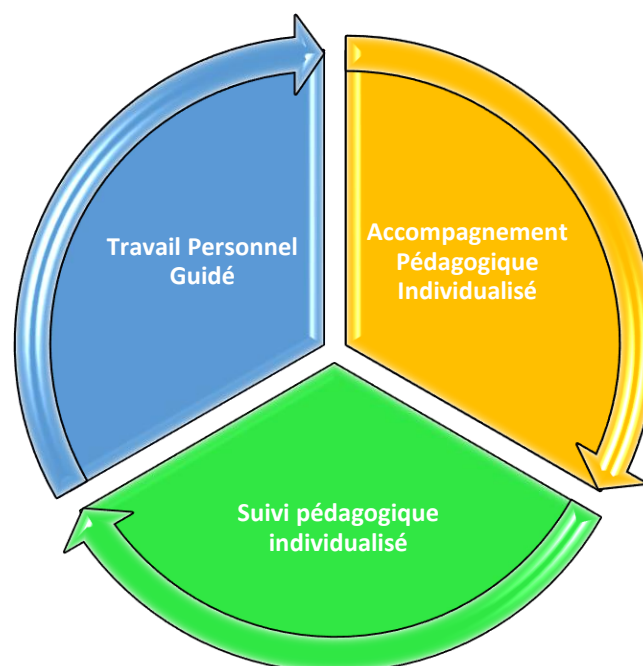


Le dispositif d'accompagnement des apprenants

Le référentiel de formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant décrit dans l'arrêté du 10 juin 2021 intègre un dispositif d'accompagnement des apprenants qui s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- L'accompagnement pédagogique individualisé (API) dont l'objectif est d'assurer un accompagnement ciblé au regard du profil et du positionnement de l'élève
- Le suivi individualisé des apprenants s'inscrit dans la continuité de l'API
- Les travaux personnels guidés permettent le travail personnel de l'élève.

L'accompagnement est renforcé et prend en compte la diversité des parcours et la singularité de chaque apprenant.



La pré-rentree

L'accompagnement débute avant même le début de la formation, par une demi-journée de pré-rentree organisée en décembre. La rencontre des futurs élèves permet l'apport de diverses informations concernant la formation (révisions nécessaires, livres conseillés...), l'organisation (visite des locaux, mise à jour des dossiers administratifs) et de répondre à leurs questions.

Cette pré-rentree permet également aux apprenants de se rencontrer et faire connaissance pour construire la vie de groupe.



L'accompagnement pédagogique individualisé

En ce qui concerne les 35 heures d'accompagnement pédagogique individualisé (API) le choix de l'équipe pédagogique s'est porté sur **la maîtrise du français et de l'informatique**, bases nécessaires et exploitables tant en formation que dans l'exercice professionnel : restitution de travaux de groupe, utilisation de logiciels en formation, transmissions orales, vocabulaire professionnel, transmissions écrites et informatisées, dossier informatisé du patient....

Dès la rentrée une séance d'aide à la mémorisation, à la prise de notes, à la réalisation de cartes mentales est mise en place.

Au cours de cette séance, un outil est proposé aux élèves afin de repérer leur profil d'apprentissage et comprendre ainsi comment chacun apprend le mieux.

Le professionnel en charge du français poursuit son accompagnement dans le cadre du module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.

Comme évoqué dans l'arrêté du 09 juin, l'IFAS souhaite proposer des heures d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire pour les apprenants en formation « Parcours Partiels ». Cet accompagnement complémentaire fait l'objet d'un contrat pédagogique.

Le suivi pédagogique individualisé

Le suivi pédagogique prend le relais de l'API. Un formateur référent est désigné pour chaque élève. Établi à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé, le suivi permet des points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés.

Un apport d'éléments complémentaires peut être proposé pour renforcer les acquis de l'apprenant. Les échanges entre les élèves et les formateurs permettent au fil de la formation d'affiner le projet personnel et professionnel de chaque élève.

L'équipe met à disposition de l'élève un guide de préparation aux entretiens.

Le travail personnel guidé

Les travaux personnels guidés (TPG) ont pour objectif d'accompagner le travail personnel de l'élève. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés (Quizlet, Kahoot, ...).

Ils peuvent se faire sous la forme de méthodes d'organisation et d'apprentissage.

Des temps de préparation aux évaluations sont par ailleurs programmés.



LES EVALUATIONS

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont élaborées pour chaque bloc de compétences et module de formation au regard des exigences du référentiel tout en permettant une diversité des modalités d'évaluation (travail personnel, travail de groupe, en autonomie, en situation simulée, épreuve sur table, ...). Des temps de présentation des modalités d'évaluation puis de préparation sont planifiés pour chacun des blocs.

Un cours théorique positionné en début d'année présente la méthodologie de l'analyse de situation en référence aux modalités d'évaluation prescrites par le référentiel. Un accompagnement pédagogique est également proposé pour la rédaction des analyses de situation.

Les grilles d'évaluation sont portées à la connaissance des élèves.

La validation des modules dans le bloc de compétence

Selon l'article 7 de l'arrêté du 09 juin 2023, « *l'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient* ».

Selon l'article 9 de l'arrêté du 09 juin 2023, « *En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève, y compris s'il est redoublant, bénéficie d'une session de rattrapage par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant* ».

Le calendrier des évaluations

Il est réalisé pour les épreuves de session 1 et de session 2. Il est porté à la connaissance des élèves en début d'année scolaire. Le calendrier est disponible sur l'environnement numérique et affiché dans la salle de cours. Il tient lieu de convocation aux épreuves.

La consultation de copies

Chaque élève a la possibilité, sur sa demande, de consulter ses copies après la transmission des notes de la session 1. Ce dispositif permet à l'élève de comprendre ses erreurs et de s'inscrire dans un processus d'amélioration des connaissances. Ce temps est intégré au suivi pédagogique.

Le tableau ci-après reprend pour chaque module, les modalités d'évaluation.



Blocs de compétences	Compétences	Modules	Modalités d'évaluation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Étude d'une situation Évaluation des compétences en stage
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 Évaluation de l'état clinique d'une personne	Étude d'une situation en individuel (Module 3 et 4) Évaluation des compétences en stage Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU) Pratique simulée (Module 5)
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Analyse et présentation d'une situation vécue en stage (Module 6) Évaluation des compétences en stage Démarche d'encadrement* en pratique simulée (Module 7)
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		



Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 Traitement des informations	Étude d'une situation Évaluation des compétences en stage
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	

* L'évaluation du module 7 consiste en l'encadrement d'un élève issu du baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne » (ASSP) ou du baccalauréat professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » (SAPAT) sur un soin d'hygiène et de confort du module 1 par un groupe d'élèves en cursus complet.

La démarche consiste, pour chaque groupe d'élèves en cursus complet, en un recueil des besoins d'approfondissement d'un soin d'hygiène du module 1 auprès d'un élève bac pro ASSP ou SAPAT en cursus partiel (dispensé pour ce module).

A partir du besoin identifié, chaque groupe élabore une démarche d'encadrement, écrit le cahier des charges puis met en œuvre cette démarche en pratique simulée au sein de l'IFAS.



LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

Le calendrier de formation est porté à la connaissance de chaque élève dès la pré-rentrée.

Il fixe les dates de présence à l'institut, les dates de stages et de vacances, la date de fin de formation sous réserve de modifications.

Le calendrier

Il est établi pour les élèves en formation :

- En parcours complet
- En parcours partiel variable selon le diplôme acquis antérieurement à la formation aide-soignante.

Selon l'article 3 de l'arrêté du 09 juin 2023, « *la dernière semaine de formation se déroule au sein de l'institut de formation ou, correspond, éventuellement, à une période de congés. Elle peut aussi comprendre des jours en institut de formation et d'autres en congés. Le dernier stage, se termine l'avant dernière semaine de formation* ».



CALENDRIER DE FORMATION

ANNÉE 2024

	janvier 2024	février 2024	mars 2024	avril 2024	mai 2024	juin 2024	juillet 2024	août 2024	septembre 2024	octobre 2024	novembre 2024	décembre 2024
	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29	01 08 15 22 29 05 12 19 26 04 11 18 25 01 08 15 22 29 06 13 20 27 03 10 17 24 01 08 15 22 29 05 12 19 26 02 09 16 23 30 07 14 21 28 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29 04 11 18 25 02 09 16 23 30 07 14 21 28 05 12 19 26 03 10 17 24 01 08 15 22 29
PARCOURS COMPLET	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
ADVF	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
ASS P	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
DEAES	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
SAPAT	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
DEAP	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
ASHO	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V

BLOCS

BLOC 1	M 1	BLOC 3	M 6	BLOC 5	M 9
	M 2		M 7		M 10
BLOC 2	M 3	BLOC 4	M 8		
	M 4		M 5		
	M 5				

STAGE

- API
- Évaluation initiale
- Évaluation de rattrapage
- Simulation en santé
- AFGSU

INSTANCES

- ICOGI
- Section des Situations Individuelles
- Section de Vie Étèves
- Commission des résultats

JOURS FÉRIÉS

Lundi de Pâques :	01/04/2024	sem 14
Fête du travail :	01/05/2024	sem 18
Victoire 1945 :	08/05/2024	sem 19
Ascension :	09/05/2024	sem 19
Pentecôte :	20/05/2024	sem 21
Assomption :	15/08/2024	sem 33
Toussaint :	01/11/2024	sem 45
Armistice :	11/11/2024	sem 46

VACANCES SCOLAIRES

Février : 24/02/2024 au 11/03/2024

Pâques : 20/04/2024 au 06/05/2024

Toussaint : 19/10/2024 au 04/11/2024

Noël : 21/12/2024 au 06/01/2025

Le parcours de stage

L'immersion en stage est un axe fort du processus de professionnalisation.

Les apports de savoirs et les temps en milieu professionnel doivent permettre à l'élève de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses savoirs. Il développe ainsi, un « *savoir agir* » adapté aux situations diverses rencontrées.

En référence à l'arrêté du 10 juin 2021, les parcours de stage sont construits de manière à ce que l'apprenant puisse explorer au cours des 3 premiers stages, les 3 missions de l'aide-soignant en respectant une progression. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. L'affectation des élèves en période A et B permettra à l'élève d'être dans des conditions optimales pour explorer les missions 1 et 2. C'est pourquoi ils sont affectés par les formateurs prioritairement dans des stages accueillant un public dont l'état de santé est stabilisé.

L'affectation en période C permettra l'exploration des missions 1, 2 et 3. Les élèves sont alors affectés dans des lieux de stage accueillant un public dont l'état de santé altéré est en phase aigüe.

Le dernier stage en fin de formation, au libre choix de l'élève, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'élève peut solliciter son référent de suivi pédagogique pour l'accompagner dans sa réflexion. Le positionnement en stage se fait après validation par les formateurs.

Tous les élèves en cursus partiels sont affectés par les formateurs au regard de leur parcours par le référentiel pour l'ensemble des stages.

Le parcours de stage de chaque élève est réfléchi en fonction de son lieu de vie, de ses moyens de locomotion, de ses stages antérieurs ou de son exercice professionnel précédent dans la mesure du possible.

Les structures d'accueil en stage

Les structures d'accueil pour la formation sont choisies parmi celles qui sont reconnues qualifiantes pour l'IFAS (liste en Annexe II). Un professionnel aide-soignant doit être présent pour assurer la formation clinique. Les ressources mises à disposition de l'élève et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences.

Les lieux de stage se trouvent essentiellement aux alentours de la ville de Le Cateau Cambrésis.

Selon le type de structure, les élèves sont confrontés à des situations apprenantes différentes :

- En termes de temporalité de la prise en charge : soins en contexte aigu, de convalescence et chroniques.
- En termes de public : personnes âgées, personnes en situation de handicap...



Les objectifs de stage et le portfolio

Dès leur entrée en formation, les élèves bénéficient d'une présentation de la formation en alternance et du dispositif de stage. La présentation du portfolio fait l'objet d'une intervention spécifique et une attention particulière est donnée à la formalisation des objectifs de stage. De même, un temps est formalisé et dédié à la préparation au stage.

Les objectifs de stages tiennent compte des ressources des structures d'accueil, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des élèves.

L'équipe pédagogique a également choisi de demander aux élèves de faire au moins un week-end par période de stage. Une expérience de travail de nuit devra également être réalisée sur une période de stage pour une durée minimale de 1 nuit et maximale de 5 nuits sur l'ensemble de la formation. La période de stage sur laquelle seront positionnées ces nuits reste au choix de l'élève à condition qu'un aide-soignant diplômé soit présent la nuit sauf pour les élèves en parcours complet qui ne peuvent les réaliser lors du 1er stage.

Les élèves devront préparer leurs objectifs de stage en lien avec la réalisation de ces nuits.

Le portfolio est quant à lui, un véritable outil pédagogique au service de la professionnalisation. Il est destiné au suivi du parcours de formation de l'élève aide-soignant. Il fait le lien entre les temps de formation en institut et les temps de formation en stage en responsabilisant l'élève. Cet outil a pour but de faciliter la préparation des objectifs de stage et de favoriser l'autoévaluation de l'élève. Ainsi, à chaque fin de stage, le portfolio lui permet de faire le point sur ses acquisitions (compétences, actes et activités), mais aussi sur ses axes d'amélioration.

L'exploitation de stage

A l'issue de chaque période de stage, une exploitation de stage est animée par les formateurs. Les méthodes pédagogiques utilisées relèvent soit du retour expérientiel, soit de l'analyse de situations de travail.



LES MODALITES D'ENCADREMENT EN STAGE

La convention de stage et la charte d'encadrement

Pour chaque stage, une convention est établie et signée par l'IFAS, l'établissement d'accueil et l'élève. Il s'agit plus précisément de convention annuelle (Annexe III). Elle identifie les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Une charte d'encadrement formalise à cet égard les engagements entre l'établissement d'accueil et l'IFAS (Annexe IV).

Le tutorat et l'évaluation des compétences en stage

Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement de l'élève.

La méthode de tutorat repose sur l'évolution et l'acquisition progressive des compétences. Le rôle du tuteur consiste à :

- Organiser et assurer le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guider l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Evaluer la progression de l'apprenant durant la période et l'aider à s'auto évaluer
- Evaluer l'acquisition des compétences en fin de période
- Communiquer avec le formateur référent en institut de formation.

Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'institut de formation. En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est réalisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés.

Un accompagnement peut être réalisé sur le lieu de stage à la demande du tuteur, du formateur ou de l'apprenant.



LA VALIDATION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Selon l'article 9 de l'arrêté du 09 juin 2023, « en cas de non-validation de compétences en milieux professionnels, l'élève effectue une période en milieu professionnel de rattrapage des compétences en milieu professionnel par année d'inscription en formation dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique ».

Les modalités des stages de session 2

Elles sont définies par l'équipe pédagogique en fonction de la situation de l'élève.

- Le stage n'est pas validé pour **cause d'absence** : le stage de session 2 est prescrit sur le même lieu de stage.
- Le stage n'est pas validé pour **niveau de compétence attendue Non Atteint** : le stage de session 2 est prescrit sur un autre lieu de stage en respectant la typologie du stage.

Les modalités sont décrites dans le tableau ci-après.

	Modalités du stage de session 2	
NON VALIDE POUR	Absences en stage	Niveau de compétence attendu NON ATTEINT
Période A 5 semaines	Même lieu de stage La durée de l'absence avec un minimum de 2 semaines	Lieu différent Même typologie de stage 4 ou 5 semaines
Période B 5 semaines	Même lieu de stage La durée de l'absence avec un minimum de 2 semaines	Lieu différent Même typologie de stage 4 ou 5 semaines
Période C 5 semaines	Même lieu de stage La durée de l'absence avec un minimum de 2 semaines	Lieu différent Même typologie de stage 4 ou 5 semaines
Période D 7 semaines	Même lieu de stage La durée de l'absence avec un minimum de 2 semaines	Lieu différent Même typologie de stage 5 semaines



La commission de validation de l'acquisition des résultats

L'arrêté du 09 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifie **l'arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il instaure une commission de validation de l'acquisition des résultats.

Article 9 bis : « *La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.*

Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève.

La commission est présidée par le directeur de l'institut de formation.

Elle se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stages de même filière que la formation concernée ou un de la même filière concernée et l'autre infirmier.

Les membres sont désignés par le directeur de l'institut de formation. Un suppléant est désigné pour chaque membre dans les mêmes conditions que le titulaire.

Au moins **deux commissions** ont lieu par an, dont une se réunit en fin d'année scolaire.

A noter : selon l'arrêté du 09 juin 2023, « *les validations ou non des compétences en milieu professionnel **dans le cadre de rattrapage ou de redoublement** peuvent être réalisées par une réunion pédagogique d'acquisition des résultats sous la responsabilité du directeur de l'institut de formation.* »

La rencontre Maître et tuteurs de stage

Depuis 2023, l'IFAS organise un temps d'échanges avec les « Maîtres et tuteurs de stage ». Cette rencontre est mutualisée avec celle de l'IFSI de Cambrai dans la mesure où les acteurs de la formation sont identiques.

Cette réunion annuelle vise à :

- Développer les liens entre instituts et structures d'accueil en stage
- Optimiser le dispositif de formation en alternance et la professionnalisation des élèves
- Échanger autour des évolutions des référentiels de formation
- Améliorer les pratiques professionnelles.



LE DIPLOME D'ÉTAT

Les conditions de présentation au jury du Diplôme d'État

Pour que l'élève valide l'ensemble de sa formation, il doit :

- Ne pas avoir cumulé plus de cinq pour cent d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation
- Valider l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (2 sessions par année de formation).

Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année pour chaque session de formation, dans la limite de cinq par an.

Le jury est souverain.

Le diplôme d'État est délivré par le préfet de région aux candidats déclarés admis par le jury.

Les conditions de redoublement

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapages, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des modules non validés. Il doit en formuler la demande.

Selon l'article 10 de l'arrêté du 09 juin 2023, l'élève « *conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement* ».

L'élève est autorisé à redoubler une fois.

Un contrat d'engagement signé par l'élève, l'engage à suivre les enseignements et les stages nécessaires à la validation des blocs de compétence manquants pour obtenir le diplôme d'État.

Selon l'article 10 de l'arrêté du 09 juin 2023, « *la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves peut octroyer à titre **exceptionnel** une troisième inscription dans les mêmes conditions. Dans ce cadre, l'élève bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage dans les mêmes conditions.* »



LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE DES APPRENANTS

Le règlement intérieur

Il est présenté à chaque élève en début de formation. Les élèves signent le formulaire d'engagement après en avoir pris connaissance. Il est à disposition en salle de cours et sur la plateforme numérique.

La tenue professionnelle

Depuis janvier 2024, les tenues professionnelles des élèves sont fournies par le Centre Hospitalier de Le Cateau Cambrésis.

Chaque élève reçoit un trousseau de **5 tenues professionnelles** qui sont à restituer en fin de formation.

Les locaux et le matériel pédagogique

L'IFAS dispose de :

- Une salle de cours pour accueillir une trentaine d'élèves, équipée d'un système de projection.
- Une salle de travaux pratiques équipée de mobilier permettant la reconstitution de 2 chambres hospitalière (lit et fauteuil médicaux, table de chevet, table de lit), de 2 chariots de linge, de 1 chariot de linge sale, d'un système de projection.
- Une salle de réserve pour stocker le matériel pédagogique.
- Un bureau partagé pour les formateurs, la secrétaire et le directeur

En cas de besoin, des salles supplémentaires peuvent être mises à disposition pour réaliser le suivi pédagogique et l'accompagnement individualisé

Un centre de documentation

Le centre de documentation du Lycée Camille Desmoulins est mis à disposition des élèves aide-soignant. C'est également un lieu de travail de groupe.

La documentaliste accompagne les élèves dans leurs recherches documentaires.



L'accès internet et les réseaux

Les élèves bénéficient tous de l'accès à internet dans les locaux de l'institut soit sur les postes qui leur sont destinés, soit sur leur propre portable grâce aux bornes WIFI équipant les locaux.

La restauration

Les apprenants ont la possibilité de prendre leur repas au restaurant scolaire à condition d'être muni d'une carte magnétique rechargée et d'être préinscrit le jour même avant 10h30.

Les apprenants disposant d'une restauration, il leur est interdit d'apporter leur déjeuner pour en disposer à l'intérieur de l'établissement. Toutefois, les élèves peuvent accéder à la salle de repos du GRETA pour y prendre leur déjeuner en respectant la propreté des lieux.

Un distributeur de boissons est mis à leur disposition dans la salle du GRETA.



L'ÉVALUATION DU PROJET

Critères	Indicateurs
Développement des compétences professionnelles des élèves	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de diplômés (par année et par session)• Nombre de stages validés par année de formation
Cohérence du dispositif avec le référentiel de formation	<ul style="list-style-type: none">• Rapport Volume horaire planifié/Volume horaire du référentiel
Pertinence de la pédagogie utilisée	<ul style="list-style-type: none">• Satisfaction des élèves
Adaptation aux élèves des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la formation lors de l'entrée en formation• Mise à disposition des élèves, des calendriers scolaires et des évaluations• Parcours de stage par élève
Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Éléments concernant les moyens matériels et les locaux abordés pendant les sections de vie élève• Taux d'encadrement : ratio formateur / élève



ANNEXES

Annexe I : Équivalences de compétences et allègements de formation

Annexe VII - Équivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				DEAP 2006 (niveau 3)			DEAP 2021 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation	81	Etude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	70	Etude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	7	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	28	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	182	Allègement de formation	70		Allègement de formation	56	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel			
		Total heures formation théorique	770		329			224	
		% parcours complet théorique			43%			29%	
		Durée formation théorique en semaines	22		9,4			6,4	
		Durée formation clinique en semaines	22		7			7	
		Total heures formation clinique	770		245			245	
		Total heures formation	1540		574			469	



Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module adapté/évac AS)	147	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module adapté/évac AS)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module adapté/évac AS)	77	Equivalence totale	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2	Equivalence totale	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module adapté/évac AS)	182						
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence totale	35		Equivalence totale	35	Pas d'évaluation
	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale	35	Pas d'évaluation
	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35						
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale	35	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35						
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70					70	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
		Total heures formation théorique	770		371			511	
		% parcours complet théorique			48%			66%	
		Durée formation théorique en semaines	22		10,6			14,6	
		Durée formation clinique en semaines	22		10			14	
		Total heures formation clinique	770		350			490	
		Total heures formation	1540		721			1001	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module adapté/évac AS)	147	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module adapté/évac AS)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module adapté/évac AS)	77	Dispense de formation	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2	Equivalence totale	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module adapté/évac AS)	182						
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Dispense de formation			Equivalence totale	35	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence totale	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35						
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			Allègement de formation	35	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence totale	35	Pas d'évaluation
	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35						
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	49	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
		Total heures formation théorique	770		567			602	
		% parcours complet théorique			74%			78%	
		Durée formation théorique en semaines	22		16,2			17,2	
		Durée formation clinique en semaines	22		17			17	
		Total heures formation clinique	770		595			595	
		Total heures formation	1540		1162			1197	



Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				ARM 2019 (niveau 4)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module adapté/évac AS)	147		147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel		147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module adapté/évac AS)	21	Dispense de formation					21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module adapté/évac AS)	77	Allègement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Allègement de formation	35	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module adapté/évac AS)	182	Allègement de formation	161		Allègement de formation	168	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35	Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence					14
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	49	
		Total heures formation théorique	770		553			574	
		% parcours complet théorique			72%			75%	
		Durée formation théorique en semaines	22		15,8			16,4	
		Durée formation clinique en semaines	22		17			17	
		Total heures formation clinique	770		595			595	
		Total heures formation	1540		1148			1169	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)			DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module adapté/évac AS)	147	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module adapté/évac AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module adapté/évac AS)	77	Allègement de formation	63	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module adapté/évac AS)	182	Allègement de formation	161		Allègement de formation	161	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence				35	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence			Equivalence		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	21			35	
	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence totale					
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70				Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
		Total heures formation théorique	770		455			553	
		% parcours complet théorique			59%			72%	
		Durée formation théorique en semaines	22		13			15,8	
		Durée formation clinique en semaines	22		12			12	
		Total heures formation clinique	770		420			420	
		Total heures formation	1540		875			973	



Annexe II : Liste des lieux de stage

Etablissement	Service	Ville du service
HOSPITALISATION À DOMICILE	HOSPITALISATION À DOMICILE	BEAUVOIS EN CAMBRESIS
SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION "LES ABEILLES"	SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION "LES ABEILLES"	BRIASTRE
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	CARDIOLOGIE	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	CHIRURGIE PLAIES ET CICATRISATION	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	MEDECINE POLYVALENTE - NEUROLOGIE	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	NÉPHROLOGIE	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	PNEUMOLOGIE	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	SOINS DE SUITE POLYVALENTS ET GÉRIATRIQUES	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	UNITÉ DE RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE (URPS)	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	UNITÉ DE SOINS DE L'ANXIÉTÉ ET DE LA DÉPRESSION (USAD)	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	UNITÉ DE SOINS INTENSIFS EN PSYCHIATRIE (USIP)	CAMBRAI
CLINIQUE SAINTE MARIE	CHIRURGIE	CAMBRAI
CLINIQUE SAINTE MARIE	MÉDECINE	CAMBRAI
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	CHIRURGIE ORTHOPÉDIE-TRAUMATOLOGIE-OPHTALMOLOGIE	CAMBRAI
LADAPT DE CAMBRAI	SOINS INFIRMIERS SSR PEDIATRIQUE	CAMBRAI
FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ A.P.A.J.H	SECTEUR AUTISME	CAUDRY
EHPAD RÉSIDENCE "LÉONCE BAJART"	EHPAD RÉSIDENCE "LÉONCE BAJART"	CAUDRY
FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ A.P.A.J.H	SECTEUR PERSONNES VIEILLISSANTES	CAUDRY
EHPAD "LA DENTELLIÈRE"	EHPAD "LA DENTELLIÈRE"	CAUDRY
S.S.I.A.D "LOUISE DE MARILLAC"	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	CAUDRY CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	EHPAD RÉSIDENCE DU PAYS DE MORMAL	LANDRECIÉS
S.S.I.A.D	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	LANDRECIÉS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	EHPAD "RÉSIDENCE D'AUTOMNE"	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	URGENCES	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	MÉDECINE POLYVALENTE / COURT SÉJOUR GÉRIATRIQUE	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	MATERNITÉ "FRANCIS HOTTIER"	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION POLYVALENTE	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	UNITÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE	LE CATEAU CAMBRESIS
S.S.I.A.D "LA VISITATION - ASSOCIATION BÉTHANIE"	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	LE CATEAU CAMBRESIS
IME "LE BOIS FLEURI"	IME "LE BOIS FLEURI"	LE CATEAU CAMBRESIS
CLINIQUE DES HÊTRES	CHIRURGIE VISCÉRALE 2ÈME ÉTAGE	LE CATEAU CAMBRESIS
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS	ADDICTOLOGIE	LE CATEAU CAMBRESIS
CLINIQUE DES HÊTRES	CHIRURGIE ORTHOPÉDIE 3ÈME ÉTAGE	LE CATEAU CAMBRESIS
EHPAD RÉSIDENCE ORPEA "LE TRÈFLE D'ARGENT"	EHPAD RÉSIDENCE ORPEA "LE TRÈFLE D'ARGENT"	LE CATEAU CAMBRESIS
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE "PIERRE MAILLIET"	MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE "PIERRE MAILLIET"	LE QUESNOY
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE "PIERRE MAILLIET"	UNITÉ D'ACCUEIL TEMPORAIRE	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE (UCC)	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	EHPAD RÉSIDENCE VAUBAN	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	MEDECINE POLYVALENTE	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	SOINS DE SUITE GÉRIATRIQUES - LITS IDENTIFIÉS SOINS PALLIATIFS	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	THERAPIE PHYSIQUE	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	EHPAD RÉSIDENCE LES CHÊNES	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DU QUESNOY	SSIAD LE QUESNOY	LE QUESNOY
CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE	CENTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE - SECTEUR 40 D	MAUBEUGE
CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE	CENTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE - SECTEUR 39 B	MAUBEUGE
CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE	CENTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE - SECTEUR 38 C	MAUBEUGE
CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE	CENTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE - SECTEUR 39 A	MAUBEUGE
EHPAD "KORIAN L'ABBAYE"	KORIAN L'ABBAYE	SOLESMES
S.S.I.A.D "LES ABEILLES"	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	SOLESMES
EHPAD RÉSIDENCE "FLORENCE NIGHTINGALE"	EHPAD RÉSIDENCE "FLORENCE NIGHTINGALE"	SOLESMES



Annexe III : Convention de stage



INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

47, rue de la République
59360 LE CATEAU CAMBRÉSIS
☎ 03 61 56 01 20
@ ifas@ch-lecateau.fr



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation

CONVENTION DE STAGE ANNUELLE

2024

Exemplaire à retourner signé

Exemplaire à conserver

Visa : Arrêté ministériel du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Le présent contrat est conclu entre

Le représentant légal de l'établissement Monsieur Renaud DOGIMONT, Directeur Général du Centre Hospitalier de LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

Représenté par Mme Christine SAUGIS, Directrice de l'I.F.A.S. de LE CATEAU-CAMBRÉSIS,

Et

Le représentant légal de l'établissement d'accueil ci-après dénommé

@K1NOM\$

@K1ADR1\$ @K1ADR2\$

@K1CODP\$ @K1VILL\$

Il règle les rapports des signataires en ce qui concerne l'organisation et le déroulement du stage.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement de stage dont la finalité est d'assurer l'enseignement théorique et pratique des apprenants.



Le stage s'appuiera sur des objectifs communiqués au préalable et négociés avec le responsable d'encadrement du stage. La liste des apprenants en stage (annonce de stage) fera l'objet d'un avenant.

Article 2 : Situation de l'apprenant en stage

L'apprenant conserve le statut d'apprenant. Durant le stage, il est placé sous l'autorité du Chef de l'établissement du terrain de stage. Il ne peut en aucun cas remplacer du personnel en fonction.

Il ne perçoit aucune rémunération.

Article 3 : Encadrement de l'apprenant

L'établissement s'engage à ce que le service, lieu de stage, encadre l'apprenant et limite le nombre d'apprenants sur le même stage à la même période pour garantir la qualité de l'encadrement. L'apprenant collabore au service de soins de l'unité. L'encadrement est assuré par un maître et/ou un tuteur de stage.

Le tuteur de stage doit obligatoirement être Aide-Soignant(e) Diplômé(e) d'État.

L'aide-soignant(e) responsable du stage s'engage à ne faire exécuter par l'apprenant que des travaux qui concourent directement à sa formation professionnelle.

Tous les actes présentant un risque pour le patient doivent être exécutés en présence d'un aide-soignant(e).

Une charte d'encadrement en annexe de cette convention, est établie entre l'établissement d'accueil, l'institut de formation et l'élève. Elle formalise les engagements des trois parties concernant l'encadrement des élèves, les responsabilités réciproques.

Elle précise les rôles de chaque acteur concerné et est portée à la connaissance des professionnels du terrain de stage et des élèves.

Article 4 : Horaires

L'amplitude des horaires doit respecter la réglementation en vigueur notamment l'interruption de 12 heures entre deux jours de stage et sur la base de 35 heures par semaine et dans la limite de 48 heures hebdomadaires. Les postes de 12 heures sont acceptés uniquement lors du dernier stage de la formation.

L'apprenant réalise au moins une expérience de travail de nuit dans la limite de cinq nuits et une expérience de travail le week-end au cours de sa formation clinique.

Article 5 : Assiduité

Les stages sont obligatoires. La feuille de présence doit être signée par le responsable de stage en fin de stage. Toute absence doit être justifiée et signalée obligatoirement à l'Institut dans les meilleurs délais.



Article 6 : Rattrapage des absences

Le rattrapage des absences justifiées fait l'objet d'une négociation pour chaque situation d'apprenant. Il peut être effectué le cas échéant sur les jours de repos et les vacances.

Article 7 : Respect des droits et des personnes

L'apprenant s'engage à respecter les droits de la personne, notamment le consentement, la dignité et le secret professionnel.

Article 8 : Respect de l'institution d'accueil

L'apprenant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement, notamment l'obligation de discrétion professionnelle. Le règlement intérieur sera porté à la connaissance de l'apprenant sur sa demande.

Article 9 : Compétence de l'apprenant

L'apprenant s'engage à n'exécuter que des actes sur l'ordre ou avec l'accord de l'aide-soignant(e) responsable de l'encadrement et à signaler sans délai les erreurs, oublis à l'aide-soignant(e) présent(e) et à rendre compte de son travail au responsable du stage.

Article 10 : Suivi de l'apprenant

L'établissement d'accueil s'engage à ce que le responsable de stage effectue un bilan à mi-stage pour un réajustement éventuel.

Article 11 : Évaluation

L'établissement s'engage à ce que le service, lieu de stage, participe aux évaluations réglementaires. L'évaluation du stage de l'apprenant est effectuée par le tuteur en collaboration avec le maître de stage et les membres de l'équipe ayant effectivement assuré l'encadrement de l'apprenant. L'évaluation est remise à l'apprenant avant son départ de stage lors d'un entretien avec le tuteur.

Article 12 : Modalités de suspension de stage

Pour tout acte potentiellement dangereux, à risque pour les patients ou comportements inappropriés de l'élève, le responsable de stage informe le directeur de l'institut et établit un rapport circonstancié.

Le directeur de l'institut peut prendre la décision de suspension de stage avant la décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.



Article 13 : Frais

Les frais de repas sont à la charge de l'apprenant.

Article 14 : Vaccinations

L'apprenant peut être amené à justifier auprès de la Direction de l'établissement d'accueil qu'il est à jour des vaccinations légalement en vigueur.

Article 15 : Assurances

Les accidents dont peut être victime l'apprenant sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage, et ceux survenant sur les trajets aller-retour domicile-lieu de stage et institut-lieu de stage sont déclarés à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) par l'Institut de Formation.

L'apprenant souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers et les dommages aux biens sans lien direct avec l'activité en stage.

L'apprenant s'engage à prévenir l'Institut en cas d'accident ou d'événement susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux.

Article 16 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, il peut être mis fin à la convention par l'une des parties présentes au contrat.

Fait à LE CATEAU-CAMBRÉSIS, le

Pour le Directeur de l'établissement d'accueil

Pour le Directeur de
l'établissement
et par délégation
La Directrice de l'IFAS



Annexe IV : Charte d'encadrement



INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

47, rue de la République
59360 LE CATEAU CAMBRÉSIS

☎ 03 61 56 01 20

@ ifas@ch-lecateau.fr



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été décernée au titre de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation

CHARTRE D'ENCADREMENT EN STAGE DES ELEVES AIDES SOIGNANTS

CADRE LEGISLATIF

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- Instruction DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux.

PREAMBULE

Le projet pédagogique de l'Institut de formation aide-soignant de Le Cateau Cambrésis repose sur une conception humaniste et sur des valeurs professionnelles : Respect, Dignité, Intégrité, responsabilité, conscience professionnelle, autonomie, solidarité.

Il est construit dans le respect du référentiel de formation conduisant au Diplôme d'Etat Aide-soignant en cohérence avec les réalités du terrain, des besoins de santé de la population et du contexte professionnel.

La formation est basée sur l'alternance entre les lieux de stage et l'institut et elle vise une formation théorique et clinique de qualité.

Dans ce cadre, la charte d'encadrement doit être considérée comme un document de référence élaboré pour :

- Préciser les rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées dans la réalisation des stages
- Fournir les renseignements nécessaires aux élèves, maîtres, tuteurs de stage, professionnels de proximité et formateurs impliqués dans les différents stages d'enseignement clinique organisés dans le cadre du référentiel de formation.

Elle doit être portée à la connaissance de chaque service d'accueil et appliquée par l'ensemble des professionnels de proximité ainsi que par les élèves aides-soignants.



Ce document est évolutif et sera actualisé en fonction de l'évolution des missions de l'établissement d'accueil et/ou de la réglementation de la formation.

Cette charte a pour objectifs :

- De garantir et d'optimiser les temps d'apprentissage en stage
- D'affirmer le caractère pédagogique du stage dans une formation professionnelle par alternance
- De constituer un engagement partagé et de répondre à tous les critères qualités attendus
- De formaliser ces engagements à deux niveaux :
 - L'un institutionnel : l'établissement/le service d'accueil et l'Institut de formation aide-soignant
 - Le second opérationnel : entre l'équipe soignante du service et l'élève
- De garantir par l'intermédiaire des partenaires le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des élèves.

ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Durant la formation, le stage représente 50% du temps de formation soit 770 heures. Il permet à l'élève de se confronter au monde professionnel et de se familiariser avec son fonctionnement.

Il participe à la construction de l'identité professionnelle de l'élève et constitue un moment d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité de dispenser des soins dans leurs contextes particuliers.

La structure d'accueil s'engage à :

- Répondre aux critères qualifiants du stage
- Mettre en place une procédure d'accueil du stagiaire
- Mettre en place un dispositif de suivi de stage et en assurer la traçabilité et à utiliser le portfolio de l'élève
- Réaliser un livret d'accueil et d'encadrement en stage
- Promouvoir la charte d'encadrement auprès de l'ensemble de son personnel
- Mettre en œuvre les moyens visant à faire bénéficier l'élève des conditions de travail identiques à celles des agents en particulier en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes. Ainsi toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'élève acquiert progressivement une façon de plus en plus autonome d'exercer son futur métier.

1) Le maître de stage

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'élève en stage.
Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle.



Il accueille et intègre l'apprenant.

Il organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences.

Il assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles.

Il assure la liaison avec l'institut de formation.

2) Le tuteur de stage

Les coordonnées du tuteur désigné sont portées à la connaissance des élèves.

Il représente la fonction pédagogique du stage. Il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel

Il organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences.

Il guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers.

Il évalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer.

Il évalue l'acquisition des compétences en fin de période.

Il communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin.

3) Le professionnel de proximité

Il représente la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien.

Il encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain.

Il explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'élève mener des activités en autonomie.

Il guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré.

Il explique les risques ; réglementation, sécurité...

4) Le livret d'accueil ou la fiche descriptive de stage

Il doit comporter :

- Les règles d'organisation en stage : tenues, présence, obligations diverses
- Les horaires de stages doivent respecter les dispositions du droit du travail notamment pour les élèves mineurs.
- Les éléments nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service, population soignée, pathologies traitées...)
- Les situations les plus fréquemment rencontrées



- L'élève pourra bénéficier de l'apprentissage de techniques spécifiques, en service de soins, en dehors d'un enseignement non encore réalisé en institut de formation. Ceci dans le respect des référentiels de compétences et d'activités
- Les activités proposées à l'élève
- Les éléments de compétence plus spécifiques qu'il pourra acquérir.

ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation a la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre des stages. Il planifie les stages et les situe dans la programmation des études à l'intérieur d'un calendrier scolaire.

L'institut s'engage à transmettre au représentant de l'établissement les informations relatives à la planification et à l'organisation de l'accueil des élèves aides-soignants.

Les affectations et les capacités d'accueil sont négociés chaque année entre les parties.

L'institut informe l'établissement de toute modification de la capacité d'accueil liée à un besoin supplémentaire ou de la défection d'un élève.

L'institut identifie un formateur référent de stage, lien entre le maître de stage et le tuteur. Il communique les noms des formateurs référents de stage (annuellement).

1) Le formateur référent en institut de formation

Il assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation ;

Il organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences.

Il guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers

Il fixe des objectifs de progression.

Il communique avec le Maître de stage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel.

Il régule les difficultés éventuelles.

2) La satisfaction de l'élève

Dans le cadre de la démarche qualité, la satisfaction en amont, pendant et après le stage des élèves est évaluée.



ENGAGEMENT DE L'ELEVE

L'élève reste acteur et responsable de sa formation, il est le professionnel de demain.

Il prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur.

Il construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maitre de stage, le tuteur, les professionnels de proximité et le formateur référent en institut de formation.

Il s'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique.

Il s'implique dans la résolution des situations rencontrées.

Il participe à l'analyse de sa progression.

Cette charte est conclue pour une durée indéterminée mais peut-être révisée à la demande d'une des parties sur simple courrier.







**INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT DE LE CATEAU-CAMBRESIS**

